

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION ADMINISTRATIVE DE 2017

Deuxième séance : jeudi 20 avril 2017

oOo

S O M M A I R E

oOo

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Élection des membres de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française 7
- Élection des représentants au sein des commissions législatives de l'assemblée de la Polynésie française 9
- Élection des représentants au sein de la commission chargée de la préparation du budget de l'assemblée de la Polynésie française 13
- Élection des représentants au sein de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française 14
- Élection des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française 15

CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

- Approbation de la convention de financement relative à la participation financière de l'État au fonctionnement du Conservatoire artistique de Polynésie française pour l'année 2017 35

ÉCONOMIE, COMMERCE ET INDUSTRIE

- Modification de la délibération n° 2016-66 APF du 8 juillet 2016 instaurant une aide au soutien économique du secteur de l'automobile 41

ÉNERGIE

- Commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et des délégations de service public y afférentes 17

ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE LA VIE

- Approbation du projet de convention portant sur l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la convention cadre n° 315-09 du 9 octobre 2009 relative à la collaboration entre l'État et la Polynésie française dans le cadre d'actions en matière d'écologie au titre de l'exercice 2017 28

LOIS DU PAYS

- Loi du pays portant fractionnement de la contribution de solidarité sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses 48
- Loi du pays portant modification du livre 1^{er} du code des assurances 54

oOo

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION ADMINISTRATIVE DE 2017

Deuxième séance : jeudi 20 avril 2017 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Marcel Tuihani,
président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Tuihani	Marcel	Président
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Première vice-présidente, arrivée en cours de séance
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Deuxième vice-présidente
M ^{me}	Richeton	Monique	Troisième vice-présidente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Première secrétaire
M ^{me}	Merceron	Armelle	Deuxième secrétaire
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	Troisième secrétaire
M ^{me}	Aro	Dylma	Première questeure
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Deuxième questeure
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Troisième questeur, arrivé en cours de séance
M.	Ah-Scha	Joseph	Représentant
M ^{me}	Amaru	Patricia	Représentante
M ^{me}	Bruant	Virginie	Représentante
M.	Buillard	Michel	Représentant
M ^{me}	Cross	Valentina	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Faatau	Félix	Représentant
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Représentante
M.	Fong Loi	Charles	Représentant
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Représentante
M.	Geros	Antony	Représentant
M.	Graffe	Jacque	Représentant
M.	Haumani	Evans	Représentant
M.	Ienfa	Jules	Représentant
M.	Jordan	Rudolph	Représentant
M.	Leboucher	Michel	Représentant
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Représentante
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Représentante
M ^{me}	Maraea	Emma	Représentante, arrivée en cours de séance
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Représentante
M.	Moutame	Thomas	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Perez	Antonio	Représentant
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Représentante
M.	Taae	Putai	Représentant
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Représentante

M ^{me}	Tata	Jeanine	Représentante
M.	Temauri	Jean	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Temeharo	René	Représentant
M.	Teriitahi	Moehau	Représentant
M ^{me}	Teura	Justine	Représentante
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Représentante
M.	Toromona	John	Représentant
M.	Tuheiaiva	Richard	Représentant
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Représentante
M ^{me}	Vanaa	Élise	Représentante

Sont absents :

M.	Flohr	Henri	Représentant
M ^{me}	Iriti	Teura	Représentante
M.	Laurey	Nuihau	Représentant
M.	Raioha	Jacques	Représentant
M.	Riveta	Frédéric	Représentant
M.	Schyle	Philip	Représentant
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Représentante
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Représentant
M.	Tong Sang	Gaston	Représentant
M.	Tumahai	Ronald	Représentant
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Représentante
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Représentante

siègent au banc du gouvernement :

Messieurs les ministre Teva Rohfritsch et Heremoana Maamaatuaiahutapu.

oOo

La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

oOo

Le président : Chers collègues, je vous invite à prendre place.

Chers collègues, bonjour à tous. Je souhaite la bienvenue au public, aux journalistes bien représentés, aux internautes également qui nous suivent grâce au média internet, et je déclare la séance ouverte.

Le président : Vous avez été convoqués par lettre n° 885/2017/APF/SG du 11 avril 2017, et j'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants. (*Problème de sonorisation pendant l'appel des représentants.*)

— Cf. ci-dessus —

M^{me} Jeanne Santini : C'est bon.

Le président : Test. Ça a l'air de revenir.

Je vous invite à reprendre place et je m'excuse de ce petit désagrément.

oOo

PROCURATIONS

Le président : Nous poursuivons nos travaux et j'invite le secrétaire général à bien vouloir lire les procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 20 avril 2017		
3581 à 8h30	Teura Iriti	Loïs Salmon-Amaru
3582 à 8h30	Juliette Matehau-Nuupure	Monique Richeton
3583 à 8h30	Thomas Moutame	Patricia Amaru
3584 à 8h30	Sandrine Turquem	Elise Vanaa
3585 à 9h00	Frédéric Riveta	Joseph Ah-Sha
3586 à 9h00	Ronald Tumahai	Antonio Perez
3588 à 9h00	Gaston Tong Sang	Jules Ienfa
3589 à 9h00	Jacques Raioha	Rudolph Jordan
3590 à 9h00	Teapehu Teahe	Dylma Aro
3591 à 9h00	Emma Maraea	Teura Tarahu Atuahiva
3592 à 9h00	Philip Schyle	Jeanine Tata
3593 à 9h00	Nuihau Laurey	Sylvana Puhetini
3594 à 9h00	Lana Tetuanui	Putā'i Taae
3595 à 9h00	Yolande Viriamu	Vaiata Perry-Friedman
3596 à 9h15	Henri Flohr	Joëlle Frebault
3597 à 9h15	Antony Geros	Chantal Flores Tahiaata
3598 à 9h15	Richard Tuheiava	Justine Teura
3599 à 9h15	Victor Maamaatuaiahutapu	Eliane Tevahitua
3600 à 9h45	Jacque Graffe	Emma Maraea
3601 à 10h15	Moehau Teriitahi	Charles Fong Loi
3609 à 11h00	Félix Faatau	Isabelle Sachet
3610 à 11h09	Frédéric Riveta	Virginie Bruant
3611 à 11h09	Joseph Ah Sha	Béatrice Lucas
3612 à 11h47	Jacques Raioha	John Toromona
3613 à 12h04	Michel Leboucher	Jean Temauri
3622 à 14h30	Marcel Tuihani	Vaiata Perry Friedman
3623 à 14h30	Yolande Viriamu	Sandra Manutahi Levy Agami
3624 à 14h30	Evans Haumani	Gilda Vaiho
3625 à 14h40	Rudolph Jordan	Lana Tetuanui
3626 à 14h40	Michel Buillard	Putā'i Taae
3627 à 14h40	René Temeharo	Teura Tarahu Atuahiva
3628 à 15h00	Jacqui Drollet	Minarii Galenon
3629 à 15h25	Vaiata Perry Friedman	Marcel Tuihani
3630 à 15h50	Jacques Raioha	Teura Tarahu-Atuahiva
3631 à 15h50	René Temeharo	John Toromona

Le président : Merci.

oOo

ORDRE DU JOUR

Le président : Nous passons à l'approbation de l'ordre du jour. Avant de laisser le secrétaire général donner lecture de l'ordre du jour, je souhaite vous informer du retrait de la loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2009-15 du 24 août 2009 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes. Le gouvernement a souhaité que ce texte soit retiré de l'ordre du jour uniquement afin de le renvoyer en commission aux fins d'y intégrer des éléments de simplification de la loi. Donc, ce dossier, chers collègues, est retiré de l'ordre du jour. Donc, j'invite le secrétaire général à donner lecture de l'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie la semaine dernière vous propose l'ordre du jour suivant :

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

II) ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

III) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS LÉGISLATIVES DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

IV) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA PRÉPARATION DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

V) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGETAIRE ET FINANCIER DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

VI) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

VII) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION, DE LOI DU PAYS ET DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

01) Rapport n° 198-2016 *sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2009-15 du 24 août 2009 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes*

RAPPORTEURS : Antonio Perez et Ronald Tumahai

02) Rapport n° 19-2017 *relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n°2016-66 APF du 8 juillet 2016 instaurant une aide au soutien économique du secteur automobile.*

RAPPORTEURS : Virginie Bruant et Antonio Perez

03) Rapport n° 20-2017 *sur le projet de loi du pays portant fractionnement de la contribution de solidarité sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses.*

RAPPORTEURES : Virginie Bruant et Armelle Merceron

04) Rapport n° 32-2017 *sur le projet de loi du pays portant modification du livre 1^{er} du code des assurances*

RAPPORTEURS : Virginie Bruant et René Temeharo

05) Rapport n° 22-2017 *relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention portant sur l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la convention cadre n° 315-09 du 9 octobre 2009 relative à la collaboration entre l'État et la Polynésie française dans le cadre d'actions en matière d'écologie au titre de l'exercice 2017.*

RAPPORTEUR : Charles Fong Loi

06) Rapport n° 23-2017 *relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention de financement relative à la participation financière de l'État au fonctionnement du Conservatoire artistique de Polynésie française pour l'année 2017.*

RAPPORTEUR : Félix Faatau

07) Rapport *de la commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et des délégations de service public y afférentes.*

RAPPORTEUR : Antonio Perez

VIII) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

IX) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci. Madame Puhetini, vous avez souhaité prendre la parole. Vous avez la parole.

M^{me} Sylvana Puhetini : Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, la presse, les collaborateurs, *Bonjour à tous ici réunis ce matin.*

Je profite, Monsieur le président, que le projet de loi du pays modifiant la loi d'attribution des aides financières soit retiré pour demander la modification de l'ordre du jour, à savoir que le dossier n° 7 portant sur la commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation passe en premier avec les deux autres rapports, le 5 et le 6, qui concernent le ministre, Monsieur Heremoana Maamaatuaiahutapu ; et les trois autres rapports passeront en deuxième temps sans changement de l'ordre de passage.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Donc, l'ordre de passage qui est proposé est le suivant : le premier texte qui sera examiné concerne le rapport de la commission d'enquête sur l'électricité, suivi du rapport n° 22-2017 relatif à une délibération portant approbation du projet de convention portant sur l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre d'actions en matière d'écologie, suivi du rapport 23 pour ce qui relève encore une fois de la convention de financement de l'État au bénéfice du Conservatoire artistique, et nous reprendrons ensuite l'ordre de passage initial, à savoir les dossiers n°s 19, 20 et 32. C'est bien cela, Madame la présidente ?...

Donc, je mets aux voix l'ordre de passage modifié et le retrait du projet de loi du pays portant modification de la loi de pays 2009-15 du 24 août 2009. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉS, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : L'ordre du jour est adopté.

oOo

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Le président : Nous passons à l'élection des membres de la commission permanente de l'assemblée et j'invite le secrétaire général à donner lecture des dispositions relatives à l'élection des membres de la commission permanente.

M^{me} Jeanne Santini : Alors, Monsieur le président, l'article 127 du statut prévoit que « *L'assemblée de la Polynésie française élit chaque année en son sein la commission permanente, à la représentation proportionnelle des groupes selon le système de la plus forte moyenne. La commission permanente élit son président, son vice-président et son secrétaire. Ce vote est personnel.* ». Et le règlement intérieur de l'assemblée détermine les conditions de fonctionnement de la commission permanente. À cet effet, l'article 47 du règlement intérieur relatif à la formation de la commission permanente précise que « *La commission permanente est composée de vingt et un membres. [...] Ces derniers sont désignés par les groupes constitués qui disposent chacun d'un nombre de sièges proportionnel à leur importance numérique rapportée au nombre de représentants appartenant aux groupes considérés. Les sièges non pourvus après cette répartition sont attribués selon les règles de la plus forte moyenne. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé. [...] La liste de noms ainsi établie est soumise à l'assemblée qui se prononce par un vote à main levée sauf si elle en décide autrement par application des articles 43 et 44 du présent règlement intérieur. La majorité absolue des membres présents ou représentés est requise au premier tour de scrutin ; en cas de deuxième tour, la majorité relative des membres présents ou représentés suffit.* ».

Le président : Merci. Je suspends donc la séance afin de permettre la constitution de la liste des candidats aux fonctions de membre de la commission permanente.

Je vous remercie.

oOo

Suspendue à 9 heures 27 minutes, la séance est reprise à 9 heures 33 minutes.

oOo

Le président : Chers collègues, on vous distribue à l'instant la liste composant la commission permanente. Afin de gagner un peu de temps, en vous invitant à reprendre place, j'invite le secrétaire général à bien vouloir donner lecture de la liste établie pour la formation de la commission permanente.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, voici les candidats proposés :

- Monsieur John Toromona,
- Madame Sylvana Puhetini,

- Monsieur Antonio Perez,
- Madame Emma Maraea,
- Monsieur Joseph Ah-Scha,
- Madame Teahe Teapehu,
- Monsieur Félix Faatau,
- Madame Joëlle Frébault,
- Monsieur Jacques Raioha,
- Monsieur Ronald Tumahai,
- Monsieur Jules Ienfa,
- Monsieur Jacque Graffe,
- Madame Loïs Salmon-Amaru,
- Madame Juliette Matehau-Nuupure,
- Madame Patricia Amaru,
- Madame Monique Richeton,
- Madame Yolande Viriamu,
- Madame Élise Vanaa,
- Madame Éliane Tevahitua,
- Madame Justine Teura,
- Madame Chantal Flores-Tahiata.

Le président : Merci. Nous passons au vote. Celui-ci se fait à mains levées comme le prévoit notre règlement intérieur.

Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie. La séance est suspendue afin de permettre aux membres de la commission permanente de procéder à l'élection du président, du vice-président et du secrétaire. J'invite les membres de la commission permanente à bien vouloir se rendre dans la salle des commissions juste à côté.

oOo

Suspendue à 9 heures 34 minutes, la séance est reprise à 9 heures 41 minutes.

oOo

Le président : Bien. Chers collègues, je vous invite à reprendre place, et je vous donne lecture de la composition de la commission permanente de l'assemblée.

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

A été élu président de la commission permanente : Monsieur John Toromona.
(*Applaudissements.*)

A été élue vice-présidente de la commission permanente : Madame Sylvana Puhetini.
(*Applaudissements.*)

Et enfin, est élu secrétaire de la commission permanente : Monsieur Antonio Perez.
(*Applaudissements.*)

Merci, chers collègues.

oOo

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN
DES COMMISSIONS LÉGISLATIVES DE
L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : Nous poursuivons notre ordre du jour afin de passer à l'élection des représentants au sein des commissions législatives de l'assemblée de la Polynésie française ; et j'invite le secrétaire général à donner lecture des dispositions relatives à l'élection des commissions législatives.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, l'article 60, alinéa 1, du règlement intérieur prévoit que « *Les commissions législatives sont renouvelées chaque année au plus tard au cours de la deuxième séance de la session administrative.* »

L'article 58 du règlement intérieur précise que « [...] *Chaque représentant doit être membre d'au moins une commission législative. Pour chaque commission législative, l'assemblée se prononce sur une liste comprenant le nom du président, du vice-président et du secrétaire ainsi que les noms de six autres membres. La liste résulte d'un accord entre les groupes politiques. Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'accord, l'assemblée fixe elle-même, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, la composition de chaque commission en respectant autant que possible la représentation politique de l'assemblée. L'assemblée se prononce sur chaque liste par "pour" ou "contre" selon les modalités définies par les articles 41 à 44 du présent règlement.* ».

Le président : Merci. Selon la règle de la représentation proportionnelle, la répartition des sièges entre les groupes est la suivante : 5 sièges reviennent au groupe RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITÉ AUTONOMISTE ; 3 au groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA ; et une place à un représentant du groupe UPLD.

Donc, je demande aux présidents de groupe de se rendre dans la salle des commissions pour préparer les listes.

Je suspends la séance. Je vous remercie.

oOo

Suspendue à 9 heures 43 minutes, la séance est reprise à 10 heures 11 minutes.

oOo

Le président : Bien. Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux. Des impressions de la composition des commissions législatives sont en cours afin que chaque représentant puisse disposer de sa copie. En tous les cas, les vérifications ont été opérées à l'instant auprès des présidents des groupes respectifs.

Avant de donner lecture des commissions législatives, j'ai le plaisir et nous avons le plaisir d'accueillir les délégués des classes de seconde et terminale du lycée de Taravao, en vous invitant à bien vouloir les applaudir car ils ont bien voulu faire l'honneur d'être parmi nous ce matin. (*Applaudissements dans la salle.*) Bienvenue à l'assemblée de la Polynésie française. Merci d'être là.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES ET DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

Le président : Chers collègues, nous allons commencer par la commission des institutions et des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes.

J'invite le secrétaire général à donner lecture de la liste établie pour cette commission.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, voici les candidats proposés pour la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes :

- président : Monsieur Michel Buillard,
- vice-président : Monsieur Nuihau Laurey,
- secrétaire : Monsieur Gaston Tong-Sang,
- membres : Madame Lana Tetuanui,
Monsieur Jules Ienfa,
Madame Gilda Vaiho,
Madame Sandra Manutahi Levy-Agami,
Madame Lois Salmon-Amaru,
Monsieur Richard Tuheiava.

Le président : Je vous remercie. Nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

COMPOSITION DE LA COMMISSION L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le président : Nous passons à la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, voici les candidats proposés pour la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes :

- présidente : Madame Virginie Bruant,
- vice-président : Monsieur Antonio Perez,
- secrétaire : Monsieur Ronald Tumahai,
- membres : Monsieur Nuihau Laurey,
Madame Armelle Merceron,
Madame Sandra Manutahi Levy-Agami,
Monsieur Marcel Tuihani,
Madame Gilda Vaiho,
Monsieur Antony Geros.

Le président : Merci. Qui est pour ?... Même vote.

MÊME VOTE.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DU TOURISME, DE L'ÉCOLOGIE, DE LA CULTURE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU TRANSPORT AÉRIEN

Le président : Nous passons à la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien.

M^{me} Jeanne Santini : Alors :

- présidente : Madame Sylvana Puhetini
- vice-président : Madame Jeanine Tata,
- secrétaire : Madame Joëlle Frébault
- membres : Monsieur Rudolph Jordan,

Monsieur Charles Fong Loi,
Madame Élise Vanaa,
Madame Vaiata Perry-Friedman,
Madame Sandrine Turquem,
Monsieur Jacqui Drollet,

Le président : Même vote pour la commission du tourisme ?...

MÊME VOTE.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES RESSOURCES MARINES, DES MINES ET DE LA RECHERCHE

Le président : Nous passons à la commission des ressources marines, des mines et de la recherche.

M^{me} Jeanne Santini :

- président : Monsieur Charles Fong Loi,
- vice-président : Monsieur Jacquie Graffe,
- secrétaire : Monsieur John Toromona
- membres : Monsieur Rudolph Jordan,
Monsieur Puta'i Taae,
Madame Vaiata Perry-Friedman,
Madame Monique Richeton,
Madame Élise Vanaa,
Monsieur Victor Maamaatuaiahutapu

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIÈRES, DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ARTISANAT

Le président : Nous passons à la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat.

M^{me} Jeanne Santini :

- présidente : Madame Teahe Teapehu,
- vice-présidente : Madame Béatrice Lucas,
- secrétaire : Madame Teura Tarahu-Atuahiva,
- membres : Monsieur Frédéric Riveta
Monsieur Jacques Raioha,
Madame Teura Iriti,
Monsieur Jean Temauri,
Madame Patricia Amaru,
Madame Justine Teura.

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SOLIDARITÉ, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Le président : Nous passons à la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi.

M^{me} Jeanne Santini :

- présidente : Madame Armelle Merceron,
- vice-président : Monsieur Jules Ienfa,
- secrétaire : Madame Jeanine Tata
- membres : Madame Sylvana Puhetini,
Monsieur Philip Schyle,
Madame Lois Salmon-Amaru,
Monsieur Michel Leboucher,
Monsieur Evans Haumani,
Madame Éliane Tevahitua.

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le président : Nous passons à la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.

M^{me} Jeanne Santini :

- présidente : Madame Isabelle Sachet,
- vice-président : Monsieur Joseph Ah-Scha,
- secrétaire : Madame Béatrice Lucas,
- membres : Monsieur Ronald Tumahai,
Monsieur Félix Faatau,
Monsieur Michel Leboucher,
Madame Yolande Viriamu,
Madame Juliette Matchau-Nuupure,
Madame Minarii Galenon.

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'URBANISME, DE L'ÉNERGIE, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES.

Le président : Nous passons à la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie, des transports terrestres et maritimes.

M^{me} Jeanne Santini :

- président : Monsieur Joseph Ah-Scha,
- vice-président : Monsieur Antonio Perez,
- secrétaire : Madame Dylma Aro,

- membres : Monsieur Henri Flohr,
Monsieur René Temeharo,
Monsieur Jean Temauri,
Monsieur Evans Haumani,
Madame Valentina Cross,
Monsieur Oscar Temaru.

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE L'ÉLEVAGE ET DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS.

Le président : Et enfin, la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels.

M^{me} Jeanne Santini :

- présidente : Madame Chantal Flores-Tahiata,
- vice-présidente : Madame Joëlle Frébault,
- secrétaire : Madame Emma Maraea,
- membres : Monsieur Moehau Teriitahi,
Monsieur Frédéric Riveta,
Monsieur Jacques Raioha,
Monsieur Thomas Moutame,
Madame Patricia Amaru,
Madame Yolande Viriamu.

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Je vous remercie.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN
DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA
PRÉPARATION DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : Nous passons au point suivant, l'élection des représentants au sein de la commission chargée de la préparation du budget de l'assemblée de la Polynésie française.

Nous allons procéder à l'élection des membres de la commission chargée de la préparation du budget.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur : « [...] Cette commission est composée du président de l'assemblée, du président de la commission permanente, du président de la commission des finances, des trois questeurs ainsi que cinq représentants élus à la représentation proportionnelle des groupes selon le système de la plus forte moyenne après présentation de la liste établie par consensus entre les groupes politiques ou à défaut par l'assemblée statuant directement. ».

Suivant la règle de la représentation proportionnelle, sur les cinq sièges, trois reviennent au groupe RMA, un siège au groupe TAHOERA'A, et un siège au groupe UPLD.

Je suspends la séance.

oOo

Suspendue à 10 heures 17 minutes, la séance est reprise à 10 heures 34 minutes.

oOo

Le président : Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux en vous invitant à bien vouloir prendre place.

Nous allons donc procéder à l'élection des représentants au sein de la commission chargée de la préparation du budget.

J'invite le secrétaire général à bien vouloir donner lecture de la liste établie.

M^{me} Jeanne Santini : Pour la commission de la préparation du budget, voici les candidats :

Membres : Madame Sylvana Puhetini,
Madame Armelle Merceron,
Monsieur Jules Ienfa,
Madame Sandra Manutahi Levy-Agami,
Madame Minarii Galenon.

Le président : Bien. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie.

Voici donc les membres de la commission chargée de la préparation du budget présidée par le président de l'assemblée :

- Le président de la commission permanente, Monsieur John Toromona ;
- Madame Virginie Bruant, présidente de la commission des finances ;
- Madame Dylma Aro, première questeuse du bureau de l'assemblée ;
- Madame Isabelle Sachet, deuxième questeuse du bureau de l'assemblée ;
- Monsieur Victor Maamaatuaiahutapu, troisième questeur du bureau de l'assemblée ;
- les membres suivants : Madame Sylvana Puhetini, Madame Armelle Merceron, Monsieur Jules Ienfa, Madame Sandra Manutahi Levy-Agami, et enfin Madame Minarii Galenon.

oOo

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE
L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Le président : Nous passons à l'élection des représentants au sein de la commission du contrôle budgétaire et financier.

Conformément aux dispositions de l'article 67-1 du règlement intérieur, cette commission se compose de 9 membres titulaires et autant de membres suppléants élus à la représentation proportionnelle des groupes selon le système de la plus forte moyenne.

Chers collègues, afin de gagner du temps et pour éviter de suspendre la séance, je vous propose tout de suite de vous donner lecture des membres et de la composition de cette commission, étant donné que la répartition des membres a déjà été établie et la désignation du président et du vice-président a d'ores et déjà été établie par le groupe majoritaire. Si vous en êtes d'accord, je vous donne immédiatement lecture de la composition de la commission de contrôle budgétaire et financier tout en indiquant son président et son vice-président. Je vous remercie.

Donc voici les membres de la commission de contrôle budgétaire et financier :

- Présidente : Madame Dylma Aro,
- Vice-président : Monsieur John Toromona.

Les membres suivants titulaires :

- Monsieur Rudolph Jordan ;
- Monsieur Félix Faatau ;
- Monsieur Joseph Ah-Scha ;
- Madame Lois Salmon-Amaru ;
- Madame Élise Vanaa ;
- Madame Monique Richeton ;
- Madame Éliane Tevahitua, en tant que membres titulaires.

Suivis des membres suppléants :

- Madame Teura Tarahu-Atuahiva ;
- Madame Virginie Bruant ;
- Madame Béatrice Lucas ;
- Madame Teapehu Teaha ;
- Monsieur Jules Ienfa ;
- Monsieur Marcel Tuihani ;
- Madame Yolande Viriamu ;
- Madame Juliette Matehau- Nuupure ;
- et enfin, Madame Minarii Galenon.

Je mets aux voix la composition de la commission de contrôle budgétaire et financier. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie.

oOo

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES
COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS
À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Le président : Chers collègues, je vous demande encore un peu de temps car nous passons au contrôle de la désignation des membres au sein des commissions extérieures. Il y a très peu de mouvements qui ont été opérés et nous procédons au contrôle, je dirais, de la désignation des membres au sein des commissions extérieures en vous demandant quelques minutes de patience.

Monsieur Jacqui Drollet, vous avez la parole.

M. Jacqui Drollet : *Merci bien.*

Puisque nous en avons terminé avec la répartition des sièges au sein des commissions législatives, sachez que nous avons été confrontés à un petit incident lors de la dernière réunion de la commission du tourisme. En effet, premièrement, les collaborateurs n'ont pas été autorisés à entrer dans la salle des commissions, et ils ont dû attendre l'arrivée de la présidente pour y entrer. Il était gênant et triste de voir ces collaborateurs patienter dans le couloir. Deuxièmement, après qu'ils aient pris place dans la salle, ces derniers n'ont pas été autorisés à se servir de l'eau ou du café. Une distinction a été faite entre les élus et les collaborateurs. J'ai demandé à notre nouvelle présidente, Madame Sylvana Puhetini, de vous interroger sur les raisons de cette différence de traitement. Pourquoi devrait-il y avoir deux catégories de population ? Il y a les élus d'un côté, et les collaborateurs de l'autre à qui on interdit de consommer de l'eau ou du café et à qui on interdit l'accès à la salle des commissions. Pourquoi faire une telle distinction ; n'est-ce pas ? J'aimerais vous demander que les collaborateurs soient accueillis de la manière dont cela se faisait par le passé. Et la présidente, Madame Sylvana Puhetini, m'a indiqué qu'elle vous interrogerait sur ce point. Elle ne vous obligera pas à prendre les dispositions qui s'imposent mais exercera tout de même la pression nécessaire pour que cette situation se normalise.

Je souhaitais donc juste vous demander, Monsieur le président, de penser à nos collaborateurs.

Merci.

Le président : Merci. J'ai été saisi de ce problème et je souhaite le régler au sein du bureau et des solutions ont été identifiées en installant une fontaine d'eau notamment. Il ne s'agit pas d'interdire aux gens de boire de l'eau, au contraire. Mais j'ai été confronté à d'autres problèmes auxquels je suis bien évidemment dans l'obligation d'y remédier, qui ont été signalés par le personnel de l'assemblée directement. Je vais éviter, je dirais, d'étaler les problèmes auxquels nous sommes confrontés, du genre disparition de tasses à café et voire d'autres objets ; mais essayons au mieux de gérer les biens communs dont on a la responsabilité. Mais, soyez-en rassurés, nous avons décidé d'installer une fontaine d'eau, comme cela a été suggéré il n'y a pas si longtemps, au sein de la salle des commissions Sonia Agnieray. Et nous veillerons à ce que chaque représentant, accompagné de leurs collaborateurs, puissent disposer de l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer leur bon travail, Monsieur le représentant.

Je procède à une suspension de quelques minutes, le temps d'imprimer la liste de la répartition des représentants au sein des commissions extérieures.

oOo

Suspendue à 10 heures 41 minutes, la séance est reprise à 10 heures 46 minutes.

oOo

**EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS
DE DÉLIBÉRATION, DE LOI DU PAYS
ET DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

Le président : Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux et de passer à l'examen des rapports, des projets de délibération, de lois du pays et de la commission d'enquête. Laissons les services de l'assemblée de procéder à la vérification des représentants au sein des commissions extérieures afin d'éviter des anomalies éventuelles.

MB

Bonjour, Monsieur le ministre. Je vous invite à examiner, conformément à la modification de l'ordre du jour, le rapport présenté au nom de la commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et des délégations de service public y afférentes, en invitant Monsieur le rapporteur Antonio Perez de bien vouloir donner lecture de son rapport.

Vous avez la parole, Monsieur Perez.

COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE D'ÉVALUER L'ORGANISATION DU SECTEUR ÉNERGETIQUE ET DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFÉRENTES

(Cf. Annexe)

M. Antonio Perez, rapporteur : *Merci.* Monsieur le président, Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs les représentants, Messieurs de la presse, collaboratrices, collaborateurs, internautes, *bien le bonjour.*

Monsieur le président, une lecture linéaire du rapport, qui est assez conséquent, je pense, n'aura pas un effet productif. Et, par conséquent, je vais procéder à une lecture synthétique du rapport, en prenant le soin d'être le plus complet possible.

La commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française a, dans sa délibération n° 2016-90, créé la commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et la gestion des délégations de service public y afférentes.

Les travaux que nous avons menés — Monsieur Joseph Ah-Scha, Madame Nicole Bouteau, Madame Sylvana Puhetini, Monsieur Jean Temauri, Monsieur Ronald Tumahai, Madame Gilda Vaiho, Madame Élise Vanaa et moi-même — ont donné lieu à la production d'un rapport que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui. Je veux, toutes et tous, les remercier pour leur implication, leur disponibilité et le sérieux avec lequel ils se sont appropriés cette mission. Mesdames et Messieurs les membres de la commission d'enquête, *merci.* Je remercie également toutes les personnes qui ont apporté leur contribution, qu'il s'agisse des personnes entendues dans le cadre des auditions mais également hors audition ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs qui nous ont assistés. Sérieux, objectivité, impartialité, hauteur de vue, vision à long terme, esprit constructif et positif sont autant de valeurs qui ont cimenté notre volonté commune de présenter avec humilité, sans prétention, à l'assemblée une feuille de route que constitue désormais ce rapport pour atteindre deux objectifs phares : la baisse de la facture d'électricité de nos concitoyens et l'autonomie énergétique optimale de la Polynésie française.

Ce rapport est constitué d'un préambule indiquant les travaux préalables à réaliser qui ont donné lieu à la production de cinq *mind mapping* relatif à l'énergie électrique, la facturation, le prix de l'électricité, le revenu autorisé d'ÉDT et la transition énergétique figurant à l'annexe 1 du rapport, la méthodologie, la philosophie de la commission, la logique du calendrier des auditions, etc.

L'introduction retrace le contexte politico économique et identifie deux axes, je vous en parlais tantôt. Le premier résulte d'une attente forte, très concrète d'une population : baisse de sa facture d'électricité. Le deuxième axe relève de la responsabilité et du devoir de chaque élu que nous sommes. Notre pays est relié par un cordon vital à la Corée du sud et Singapour, nos fournisseurs en hydrocarbure. Je vous laisse imaginer les conséquences que nous devrions subir si, pour une raison quelconque, ce cordon venait à se rompre. Vous l'aurez compris, le risque d'une rupture de notre fusionnement représente une menace qu'il nous faut maîtriser, atténuer au maximum. Il est de notre devoir de placer notre pays sur la voie de son autonomie énergétique optimale grâce à la transition énergétique. Ces deux axes reposant indubitablement sur ce socle fondamental, le Pays doit être partie prenante dans le secteur de l'énergie. J'y reviendrai.

Le développement se structure en sept chapitres.

Le premier chapitre présente un état des lieux basique du secteur de l'énergie dans notre pays. Je vous invite à consulter les schémas en annexe 1 (*mind mapping*) qui vous offrent un visuel pratique de tout le secteur de l'énergie.

Deuxième chapitre nommé « Éclairage lié à l'organisation du secteur énergétique » traite de manière absolument factuelle les questions pour lesquelles la commission d'enquête a été missionnée. Toutes ces informations ont été vérifiées et validées. Elles s'appuient sur des justificatifs, des documents officiels tels des conventions, arrêtés en conseil des ministres, extraits de procès-verbaux de l'assemblée de Polynésie française, délibérations du tribunal administratif, etc, tous retranscrits en annexe 3 à 20. Le chapitre met en exergue des phases clés du passé qui ont jalonné le développement de notre secteur énergétique, de l'application de l'article 45 de la loi organique n° 2004-192 aux raisons qui ont conduit au versement par le Pays de 1,800 milliard de francs à ÉDT, à la nouvelle formule tarifaire dénommée « revenu autorisé » jusqu'aux conditions d'achat par ÉDT des actions de la société anonyme Marama Nui et leurs conséquences sur le renforcement de sa position dans le secteur énergétique. Autant d'informations rétablissant, je le redis, de manière factuelle certaines vérités qui, je peux le comprendre, ont peut-être du mal à être acceptées par certaines personnes.

Quoi qu'il en soit, s'il est important de connaître son passé et de le comprendre, l'essentiel de toute ambition doit résider dans la définition et la construction d'un avenir meilleur. C'est la trajectoire dans laquelle nous engageant les chapitres 3 à 7. Ils déclinent la mise en œuvre de manière quasi simultanée et ordonnée d'une combinaison harmonieuse de plusieurs actions s'articulant autour de plusieurs fondamentaux.

Le chapitre 3 développe le principe d'une gouvernance concertée par la mise en œuvre de plusieurs actions :

1. L'entrée du Pays au capital d'ÉDT (à hauteur de 35 %). C'est la première préconisation.
2. De manière plus globale, s'agissant de l'actionnariat de la Polynésie française, permettre que le Pays puisse privilégier une gestion centralisée de toutes ses participations au sein d'une agence des participations de la Polynésie française selon le même principe que l'APE (Agence des participations de l'État) plutôt que d'une participation directe mais éclatée dans chaque société. Dès lors, la gestion du portefeuille du Pays, à travers notamment les travaux au sein des conseils d'administration, serait assurée par de vrais professionnels en lieu et place de ministres surchargés, se reposant de manière quasi systématique sur des collaborateurs assumant une saine présence de quorum. C'est la préconisation n° 2 : à l'instar des APE (Agence des participations de l'État), créer l'APPF (Agence des participations de la Polynésie française).
3. La nomination d'un président de conseil d'administration polynésien. Après application de la loi du pays n° 2016-29 du 11 août 2016 permettant, au travers d'une modification du code de commerce polynésien, de dissocier les fonctions de président de conseil d'administration et de directeur général au sein de sociétés anonymes. C'est la préconisation n° 3 : application de la loi du pays portant modification du livre II de la partie législative du code de commerce de la loi du pays n° 2012-14 du 16 juillet 2012 relative au conseil d'administration et à la direction des sociétés d'économie mixte créées par la Polynésie française, nomination d'un PCA polynésien.
4. L'indépendance de la TEP, afin que celle-ci prenne des décisions en toute impartialité, nécessitant pour cela que son actionnariat ne soit composé ni de producteurs ni de distributeurs. Dès lors, elle assumerait pleinement son rôle de conseil ou d'arbitre vis-à-vis des producteurs et des distributeurs. En accord avec ce principe, ÉDT a déjà acté sa sortie du capital de la TEP par une vente sans plus-value de ses actions pour un montant avoisinant 700 millions de francs CFP. Le contrat de sous-traitance de la conduite du réseau arrivera à son terme au 31 mai 2018, et la décision de prorogation ou d'arrêt devra être prise avant le 31 mai 2017. En cas de non-renouvellement, un plan d'action sur 12 mois, intégrant notamment recrutement et formation, devra être mis en œuvre en partenariat possible

avec RTE. Rassurant l'étanchéité entre la production et la distribution d'électricité, la nouvelle organisation de la TEP permettra une réelle concurrence entre ses acteurs. Cette indépendance favorisera l'émergence de nouveaux producteurs d'énergie électrique. Toutefois, la reprise en main par la TEP (dispatching) entraînera des coûts en termes d'infrastructures, de recrutement et de formation. La réévaluation de la redevance de transport, de 1.95 à 2.35, puis 2.75 francs, permettra à la TEP de remplir son rôle dans la transition énergétique qui se joue en Polynésie française. Néanmoins, cette mission de la TEP devra au préalable être sérieusement évaluée et chiffrée par une analyse technico économique avant toute mise en œuvre. C'est la préconisation n° 4 : montée en technicité des agents de la TEP, plan de formation, transfert du dispatching.

5. L'approvisionnement en hydrocarbures. Un quart des hydrocarbures importé en Polynésie française est utilisé pour la production d'énergie. Sur les 400 000 tonnes d'hydrocarbures importés chaque année, 100 000 tonnes sont employées à la production d'électricité dont 70 000 tonnes à Tahiti et 30 000 tonnes dans les îles. La remise à plat de l'ensemble du système d'administration du prix des hydrocarbures importés est une préconisation émise par la PCE. Cette révision devrait être bénéfique pour le consommateur et pour les finances du Pays. C'est la préconisation n° 5 : application des recommandations de l'Autorité polynésienne de la concurrence concernant les coûts du fret et assurance relatifs à l'approvisionnement fioul et gasoil.

6. Le stockage des hydrocarbures. L'APC suggère au gouvernement d'être saisi de la question de l'implantation du stockage du fioul lourd. En effet, celui-ci nécessite une cure particulière qui implique que seul Shell... — seul Shell ! — remporte le marché du fait qu'elle soit la seule à en disposer. Pourtant le principe de facilité essentielle permet à celui qui remporte le marché de disposer des capacités de stockage. En clair, Shell, Total, Mobil ainsi qu'ÉDT seraient tous en mesure de remporter le marché. Cette ouverture va tirer les coûts à la baisse, qui va être répercutée sur la facture d'électricité.

7. Péréquation. Tous les audits réalisés convergent, restent constants. La péréquation inter concession souffre d'une fragilité juridique à laquelle il faut remédier. Le Pays est en phase de créer un système de compensation encadrée par une loi du pays. Cette disposition législative devra être effective dans les meilleurs délais. C'est la préconisation n° 6 : une loi du pays sur la péréquation inter concession.

8. Le Pays doit exercer son pouvoir de régulation par la mise en œuvre d'audits pluriannuels par un même cabinet afin de garantir constance et régularité en termes de contrôle. La préconisation n° 7 : l'audit pluriannuel d'ÉDT par une même société. Le Pays doit exercer son pouvoir de régulation par des ajustements éventuels sur la nouvelle formule tarifaire dénommée « revenu autorisé ». Pour exemple, le revenu autorisé 2016 est excédentaire de 358 millions. Et avant toute décision, responsabilité, sagesse et prudence doivent primer. L'analyse complémentaire sur les fluctuations à venir du cours mondial du pétrole doit être menée avant toute décision du gouvernement. C'est la préconisation n° 8 : utilisation de l'excédent, 358 millions de francs, du résultat du revenu autorisé 2016 pour baisser le tarif de l'électricité de 5 % en 2017 ou compenser une hausse potentielle du prix des hydrocarbures. Pour rappel, cette hausse a déjà démarré depuis octobre. Le Pays doit exercer son pouvoir de régulation par une gestion optimisée relative aux provisions pour renouvellement qui, je rappelle, sont opérées sur la durée de vie du matériel et aux amortissements de caducité — je rappelle — qui sont opérés sur la durée de la concession. Pour les non-initiés, ces spécificités comptables complexes, premièrement d'électricité, suscitent interrogation et doute. Ces opérations ne constitueraient-elles pas une forme de doublement de charges appliquées à un même actif, charges répercutées au final sur le tarif d'électricité ? C'est la raison pour laquelle la préconisation n° 9 stipule un audit spécifique sur les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité. Le Pays doit exercer son pouvoir de régulation en analysant le chiffre d'affaires de groupe et la sous-traitance. Dans la mesure où des filiales du groupe ENGIE (de Cofely, Poly-Diesel, Ineo) participent aux charges de l'entreprise et en tirent un bénéfice, il apparaît opportun d'avoir une vision globale du fonctionnement du groupe. Des opérations réalisées avec des entités du groupe devraient faire l'objet d'une attention particulière, notamment en évaluant la part de ces opérations de sous-traitance réalisées avec ces filiales et en vérifiant sur un échantillon de transaction l'éventuelle mise en

concurrence avec d'autres fournisseurs ou, à défaut, en comparant les prix pratiqués avec les prix du marché. C'est l'objet de la préconisation n° 10 : analyse du chiffre d'affaires du groupe et de la sous-traitance.

9. Le renforcement des compétences au service des énergies parce qu'il est crucial qu'un service assumant une telle responsabilité puisse bénéficier de ressources de haut niveau pour l'accomplissement des tâches qui lui incombent. Renforcement des compétences dans les conseils d'administration. Il est indispensable que l'élu nommé pour remplir ses fonctions en ait la capacité et la technicité.

Le chapitre 4 traite de la maîtrise de la demande en énergie. L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Toutes les études le démontrent, lorsqu'un prix est tiré à la baisse, il suffit de quelques mois pour qu'une augmentation, une reprise s'opère et que la consommation reprenne et que, donc, le budget des ménages s'en retrouve alourdi. Trois principes doivent être respectés. Le premier principe, c'est la sobriété, c'est la rationalisation de l'utilisation de l'énergie qui permet de réellement contribuer à réduire sa consommation d'électricité en priorisant des besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie. Deuxième principe : l'efficacité. C'est l'économie de consommation électrique réalisée par un appareil performant qui, rapporté à sa durée de vie, permet d'amortir son coût initial plus élevé qu'un appareil standard. Et enfin, le renouvelable. C'est à ce niveau de la démarche que l'utilisation d'énergie renouvelable pour alimenter un système sobre et efficace où les pertes seront minimisées prend tout son sens. Le retour sur investissement n'en sera que davantage profitable. Il faut agir la conséquence sur les comportements en mettant en place une forte campagne de communication et de sensibilisation. C'est la préconisation n° 11 : campagne intensive de communication en faveur de la maîtrise en demande d'énergie.

Le chapitre 5 traite de l'acceptabilité sociale et du concept de gouvernance à cinq aujourd'hui incontournable. Le principe se scinde en deux volets. Premièrement, c'est une implication des parties prenantes effectives à chaque phase dès la conception jusqu'au suivi, en passant par le pilotage de financement et la mise en œuvre. Je précise une implication des parties prenantes dès la conception. Le deuxième principe est le suivant : tout projet d'envergure doit respecter tous les paramètres que sont la rentabilité par rapport aux conditions du marché, l'acceptabilité environnementale, l'accueil favorable par la population locale. La réussite des politiques publiques passent par l'implication des partenaires concernés tant au stade des décisions que de la mise en œuvre. On parle aujourd'hui de gouvernance à cinq lorsque, dans les différentes démarches, l'ensemble des parties prenantes sont associées, c'est-à-dire le Pays, les élus, les syndicats représentatifs des salariés, les entreprises et les associations. Bien qu'ils soient à l'origine de la part importante des énergies renouvelables du mix énergétique de Tahiti, le développement de l'hydroélectricité ne peut plus se faire comme dans les années 80. Il doit désormais être une composante d'un projet intégré qui aura suscité l'adhésion des propriétaires fonciers, des associations et plus largement de la population. Le développement d'une vallée doit globaliser plusieurs aspects socio économiques : protection environnementale, écotourisme, valorisation culturelle, micro agriculture, etc., sont autant de sous-projets qu'il faudra agencer en pleine harmonie. C'est la préconisation n° 12 : politique publique, acceptabilité, comportement à mettre en œuvre.

Le chapitre 6 traite de la transition énergétique. À l'origine du plan de transition énergétique et de la création du comité de suivi regroupant toutes les forces vives relatives à l'énergie, l'implication de Monsieur Nuihau Laurey, ancien vice-président en charge de l'Énergie, a véritablement positionné la Polynésie française sur la voie de la transition énergétique, soutenu par notre gouvernement et par notre Président. L'objectif est de rendre la Polynésie française de moins en moins dépendante des énergies fossiles. Le rapport met en avant des procédés innovants tels le bio méthane, considéré comme énergie de l'avenir, ainsi que de l'énergie thermique des mers, et l'incinération des déchets avec des valorisations énergétiques qui font l'objet des préconisations 13 et 14. Préconisation 13 : lancement d'une étude pilote énergie thermique des mers. Préconisation 14 : lancement d'une étude pilote incinération de déchets avec valorisation énergétique. Le procédé aurait

deux effets positifs majeurs : optimiser la gestion des déchets et favoriser la transition énergétique. S'agissant du levier fiscal, la commission incite le Pays à démultiplier sa politique d'incitation fiscale en faveur des énergies renouvelables, pour en revanche considérer toute fiscalisation de production d'énergie renouvelable en tant qu'acte anti transition énergétique.

Le dernier chapitre traite de la contribution au service public de l'énergie et de l'électricité (CSPE). La CSPE est une taxe payée par les consommateurs d'électricité métropolitains destinée à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi de service public d'électricité. Il s'agit d'un système de péréquation opéré par l'État mis en place au début des années 2000 qui représente en moyenne 16 % de la facture du consommateur. Le surcoût de la production électrique dans certaines zones îliennes non connectées au réseau est calculé entre le coût de production et la composante de production du tarif de vente, tarif qui a été aligné sur celui de la métropole à la fin des années 70. Le montant total en 2016 est estimé à 7 milliards d'euros. La perception par la Polynésie française de la CSPE ne serait que justice au vu de la contribution de celle-ci au rang de 3^e puissance nucléaire du monde. L'État refuse, au motif que l'énergie est de compétence du Pays. Or, l'Éducation est une compétence du Pays. Cela n'empêche nullement l'État de participer au financement de la politique éducative de la Polynésie française. De même qu'il existe une convention de coopération État-Pays dans le cadre de l'éducation, il serait opportun qu'une convention de partenariat État-Pays dans le domaine de l'énergie puisse également être établie. C'est la 15^e et dernière préconisation : convention État-Pays dans le domaine de l'énergie pour bénéficier de la CSPE, Contribution au service de la politique de l'énergie.

La conclusion résume les idées forces et en précise les articulations. C'est l'objet d'une représentation schématique du plan d'actions de mesures concrètes à mettre en œuvre, à court, moyen et long terme pour atteindre les deux objectifs phares fixés par la commission d'enquête : la baisse de la facture d'électricité de nos concitoyens et l'autonomie énergétique optimale. Je vous invite d'ailleurs à consulter, à prendre connaissance du schéma. Le chiffrage est approximatif mais absolument réalisable : en moins d'une année pour ce qui concerne la baisse de la facture d'électricité. S'agissant du deuxième objectif, plusieurs années seront nécessaires. La transition énergétique est un vaste sujet, une vaste problématique qui nécessite beaucoup d'efforts de la part du Pays et de toutes les forces vives. Cela prendra du temps, mais il faut s'y atteler dès aujourd'hui. L'ouverture de la conclusion porte sur le déficit d'une autonomie financière optimale de la Polynésie française à relever dans le prolongement de celui de l'autonomie énergétique optimale.

Je veux une nouvelle fois remercier chacune et chacun ayant contribué à la production de ce rapport.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 80 minutes réparties de la manière suivante : 44 pour le groupe RMA, 22 pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA et, enfin, 14 pour le groupe UPLD.

Je souhaite vous proposer la répartition suivante des interventions et de pouvoir poursuivre justement avec l'intervention du RMA. Donc le RMA interviendra en premier, suivi du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA et l'on terminera par le groupe UPLD. En vous laissant bien sûr le temps de boire un peu d'eau ; vous avez parlé largement. (*À l'adresse de M. Antonio Perez.*)

Monsieur le rapporteur.

VM

M. Antonio Perez, rapporteur : Monsieur le président, j'aurais souhaité intervenir en dernier pour entendre les commentaires des uns et des autres et être en mesure de pouvoir répondre à leurs attentes.

Le président : Je peux comprendre mais nous avons la chance d'avoir le ministre en charge de l'Énergie parmi nous. Je pense qu'il sera tout à fait capable d'apporter les éléments de réponse aux questions que les groupes politiques auront éventuellement formulées. Donc, là-dessus, nous avons le plaisir d'avoir la présence de notre ministre en charge de l'Énergie. Je vous cède la parole, Monsieur le rapporteur. Vous disposez de 44 minutes pour votre temps de parole. Je vous remercie.

M. Antonio Perez, rapporteur : Je viens de présenter le résultat des travaux de la commission d'enquête. Nous y avons consacré beaucoup de temps, d'énergie et de nous-mêmes. Le travail réalisé est tel qu'aujourd'hui notre assemblée bénéficie d'un document référence en matière d'énergie intégrant informations, données, analyse large et objective décrivant l'historique, l'évolution, l'état des lieux mais surtout des préconisations précises traçant, pour notre pays, une trajectoire énergétique locale dans un contexte global en pleine mutation. Est-il parfait ? Non. Est-il perfectible ? Oui. Est-il réalisable ? Parfaitement. Est-il un outil dont la mise en œuvre engendrera des effets bénéfiques, concrets pour notre population ? Je vous le garantis.

Certains détracteurs, au nom de je ne sais quelle cause, s'acharnent dans un entêtement presque surréaliste, sans cesse critiquent, accusent les uns et les autres d'être à l'origine de je ne sais quels maux ou dysfonctionnements. La critique pour la critique, c'est tellement facile. Trop facile ! Les mêmes détracteurs, quelles ont été leurs actions qu'ils auraient menées ? Celle qui a conduit le Pays a versé 1,8 milliard de francs à ÉDT, payés par les impôts des Polynésiens ?! Combien de logements sociaux auraient pu être construits ?! Combien d'emplois auraient pu être créés ?! Combien d'écoliers auraient pu être aidés ?! La critique pour la critique est tellement facile. Trop facile ! Les mêmes détracteurs ont-ils oublié comment ÉDT est devenu prédominant dans le secteur de l'énergie suite à la vente de Marama Nui par ses actionnaires pour un montant total de 2,870 milliards ? Qui s'est enrichi au détriment d'un secteur énergétique équilibré pour une concurrence saine ?! La critique pour la critique, trop facile ! Ces détracteurs se rappellent-ils avoir refusé de travailler avec la commission alors que tous les autres membres donnaient de leur temps ? alors que tous les autres membres mettaient, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, toutes leurs réflexions, leurs analyses, tout leur cœur au service de notre population afin de trouver des solutions concrètes pour faire baisser la facture d'électricité de nos concitoyens ?! Non, la critique pour la critique, qu'est-ce que c'est facile !

L'étape suivante, ce sera la mise en œuvre des mesures préconisées, lesquelles donneront lieu à une baisse de la facture d'électricité de nos concitoyens. Je vous le garantis. Je pensais que la raison l'emporterait sur la petite politique. Je me suis lourdement trompé. *A priori*, les mots *cohérence* et *honnêteté intellectuelle* ne figurent pas dans certains dictionnaires. Vous avez réclamé à cors et à cri que la commission d'enquête cible son action sur la facture d'électricité, en rejetant les points pour lesquels la commission permanente nous avait missionnés, par crainte peut-être de retomber au niveau pénal sur certaines personnalités.

Le rapport concentre ses actions sur deux axes : baisse de la facture d'électricité ; objectif d'une autonomie énergétique optimale. Nos collègues du TAHOERA'A l'ont validé ! Pourquoi ? Parce qu'ils ont constaté le sérieux des travaux menés et la pertinence des préconisations. Je constate avec regret que nous aurons un vote contre de l'opposition. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire, un vote contre la préconisation n° 1, entrée du Pays au capital d'ÉDT à hauteur de 35 %. Cela veut dire contre la préconisation n° 2, à l'instar de l'APE (Agence des participations de l'État), créer l'APPF (Agence de la participation de la Polynésie française). Cela veut dire contre la préconisation n° 3, nomination d'un président du conseil d'administration polynésien. Cela veut dire contre la préconisation n° 4, montée en technicité des agents de la TEP, un plan de formation, transfert du *dispatching*. Cela veut dire contre l'application des recommandations de l'APC concernant les coûts du fret et assurances relatifs à l'approvisionnement fuel et gazoil. Cela veut dire contre, préconisation n° 6, une loi du pays sur la péréquation inter-concession qui relève de la responsabilité du Pays. Cela veut dire contre la préconisation n° 7, mettre en œuvre des audits pluriannuels d'ÉDT par une même société. Cela veut dire contre la préconisation n° 8, contre la préconisation n° 9 qui préconise un audit spécifique sur les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité, mesures qui vont générer des

baisses de charge et par conséquent une baisse de la facture. Cela veut dire contre la préconisation n° 10, analyse du chiffre d'affaire du groupe et de la sous-traitance qui aura pour effet une baisse des charges puisqu'on sait qu'une mise en concurrence est toujours bénéfique dans une gestion optimale. Contre la préconisation n° 11, campagne intensive de communication en faveur de la maîtrise en demande d'énergie, informer notre population (il ne faut pas laisser les lumières allumées inutilement, il ne faut pas laisser la télé allumée inutilement, etc.). Contre la préconisation n° 12, sur une politique publique en mettant en avant en priorité l'acceptabilité sociale. Contre... Contre la préconisation n° 13, lancement d'une étude pilote d'énergie thermique des mers. Contre la préconisation n° 14, lancement d'une étude pilote « Incinération des déchets avec valorisation énergétique ». Et enfin, contre la dernière préconisation, une convention État-Pays dans le domaine l'énergie pour bénéficier de la contribution au service public de l'énergie. On pourrait bénéficier d'une baisse de 5 à 10 % de la facture d'électricité en faveur de nos concitoyens.

En définitive, vous ne voulez pas le bien de notre population. En définitive, vous défendez ÉDT !

Nous avons foi en notre Président pour la mise en application rapide de la feuille de route que propose la commission. Ses actions seront mises en œuvre. Les objectifs seront atteints pour le bien de nos populations. Mais cela se fera sans vous ! La population saura, le jour venu, juger ce qui aura été réalisé par notre gouvernement et notre Président, et elle saura juger votre attitude négative et stérile.

Merci aux élus RMA ! *Merci* au gouvernement ! Et *merci* à notre Président !

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. Nous passons au groupe TAHOERA'A HUIRA'ATIRA. Madame Vaiho, vous avez la parole.

M^{me} Gilda Vaiho : Merci, Monsieur le président, *bonjour. Bonjour, Monsieur le ministre et merci d'être là. Bonjour à tous. Bonjour également au public qui est venu en personne apprécier l'activité quotidienne des représentants à l'assemblée que nous sommes en faveur de la population. Merci.*

Par ailleurs, je suis très heureuse aujourd'hui parce que nous allons enfin débattre sur une question qui dure un moment maintenant à savoir l'électricité pour notre population.

Maintenant, je vais m'exprimer en français.

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le ministre, chers collègues représentants, cher public, *bonjour*.

Cette enquête avait pour objet « *de réunir toutes les informations permettant d'établir un état des lieux clair et précis du secteur énergétique, d'en distinguer les vertus et les failles en vue d'émettre les préconisations prioritaires permettant une baisse de la facture d'électricité à très court terme.* » En voilà un objectif plus que louable et ambitieux ! Après trois mois de travaux et d'auditions diverses, nous voici avec le résultat de notre commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et des délégations de service public y afférentes.

Sans revenir sur la genèse de cette commission sur laquelle nous avons suffisamment et houleusement débattue, je m'en tiendrai à l'essentiel de cette production. Mais, avant cela, quelques mots sur l'organisation de nos travaux.

Sur le fonctionnement de notre commission d'enquête, nous tenions, élus du groupe TAHOERA'A HUIRA'ATIRA, à saluer la rigueur dont a fait preuve son président, en l'occurrence

Monsieur Antonio Perez. Son sérieux, sa patience, son impartialité ont été relevés par l'ensemble des membres et nous l'en remercions lui et toute l'équipe qui l'a accompagné. Nous voulons aussi remercier toutes les personnes qui ont été entendues. Parce qu'elles ont donné de leur temps, on voulait les remercier pour leur coopération. Cependant, nous ne rejoignons pas le point de vue des élus du TAPURA qui ont critiqué le refus de la représentante UPLD, Madame Valentina Cross, de participer à ces travaux. Cette dernière s'est en effet engagée dans une lutte digne. Ce chemin de croix, elle et son parti ont souhaité — et c'est leur droit — de l'engager seuls pour se préserver sans doute des influences et partis pris divers. Voilà pour ce qui est donc de l'aspect organisationnel.

Concernant cette fois le fond du rapport. Il est à retenir en effet et, comme je viens de l'évoquer, son caractère extrêmement technique et détaillé. Si l'objectif affiché au départ était celui de faire simple et clair, il faut reconnaître que le dossier reste consistant voire dense. Les annexes constituent ainsi 80 % de la production avec, ce qu'il convient tout de même de saluer, un gros travail de synthèse des auditions. Plusieurs thématiques ont ainsi été abordées, à savoir : dresser un état des lieux du secteur de l'énergie ; offrir un éclairage sur l'organisation du secteur énergétique ; faire un point sur la gouvernance à envisager, une de celle incluant davantage le Pays ; maîtriser la demande en énergie et selon quelle stratégie ; envisager une gouvernance « à cinq », Pays, élus, syndicats, salariés, entreprises et associations ; aborder la transition énergétique sous tous les angles, biométhane, hydroélectricité, SWAC, photovoltaïques, énergie thermique des mers, incinération des déchets, fiscalité ; et, enfin, traiter de l'extension de la CSPE en Polynésie française. Tout semble donc avoir été abordé pour aboutir aux 15 préconisations détaillées en page 37 du rapport et dont tout le monde a pu prendre connaissance ; donc je vous fais l'économie de la redite. À l'issue des travaux de la commission, les membres ont tous, à l'unanimité, approuvé le document final avec, pour souhait, qu'il fasse l'objet d'une publication à l'adresse de l'ensemble des élus et probablement également du gouvernement.

Au final, que retenir ? La commission confirme que notre électricité est l'une des plus chères du monde — c'est vrai ! — ; que l'hydroélectricité fera notre salut s'il y a concertation avec les associations de l'environnement ; que le photovoltaïque reste rentable ; que l'avenir doit être envisagé avec des technologies innovantes tels le SWAC ou l'exploitation de l'énergie thermique des mers ; que la CSPE étendue à la Polynésie française reste une solution immédiate à une baisse de l'électricité pour notre population — et cette mesure sera défendue par qui ? Par Vincent Dubois, Teura Iriti, Moana Greig, une fois élus à l'Assemblée nationale — ; que faire entrer le Pays dans le capital permettrait un droit de regard et, donc, un contrôle de la tarification. Or, nous savons tous que c'est le gouvernement qui fixe la tarification du kilowatt en conseil des ministres — on le sait tous ! — et que c'est le Président du pays qui signe la convention de délégation de service public à l'ÉDT. Nous le savons tous ! Par conséquent, c'est bien au gouvernement Fritch de fixer les tarifs. Il a les manettes. Qu'attend-t-il alors pour faire baisser les tarifs ? Qu'attend-t-il ? *Les manettes sont entre ses mains !* (Réactions de M^{me} Lana Tetuanui)

En définitive, la maîtrise de l'énergie, de son coût pour nos populations... (Réactions de M^{me} Lana Tetuanui.) (Le président : « S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... Merci. ») ...sont et resteront des éléments forts... (Réaction de M^{me} Lana Tetuanui.) (Le président : « S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... Je vous remercie. ») ...du programme du TAHOERA'A HUIRAATIRA. Le TAHOERA'A HUIRAATIRA... (Réaction de M^{me} Lana Tetuanui.) (Le président : « S'il vous plaît !... Je vous remercie. ») ...c'est la maîtrise de l'énergie. (Réaction de M^{me} Lana Tetuanui.) (Le président : « Madame la représentante, s'il vous plaît !... S'il vous plaît !... Merci. ») Sans maîtrise de l'énergie... Dans le programme du TAHOERA'A HUIRAATIRA, sans maîtrise de l'énergie point de développement économique et, donc, point de croissance. Le TAHOERA'A HUIRAATIRA n'a ainsi eu de cesse plus qu'une gouvernance partagée de prôner le rachat d'ÉDT par le Pays. Nous en avons les moyens !... Nous en avons les moyens !... (Réactions de M^{me} Lana Tetuanui.) (Le président : « S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... Merci. ») On va racheter l'ÉDT. Le TAHOERA'A HUIRAATIRA et ses candidats aux législatives n'ont eu de cesse de solliciter le bénéfice de la CSPE, ce qui réduirait la facture d'électricité de 5 à 10 % immédiatement. Le TAHOERA'A HUIRAATIRA n'a eu de cesse de militer pour une tarification juste de l'électricité.

Aussi, était-il nécessaire de faire tant pour répéter finalement ce que le TAHOERA'A HUIRAATIRA savait déjà ?!... Éclairer... *Éclairer ! Informer !* (Réactions de M^{me} Lana Tetuanui.) (Le président : « S'il vous plaît ! ») Éclairer les élus sur le secteur de l'énergie... (Réactions de M^{me} Lana Tetuanui.) (Le président : « S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... Merci. ») *Éclairer les représentants !* Éclairer les élus sur le secteur de l'énergie est bien l'un des seuls bénéfices concrets de ce travail d'enquête. Merci, Tonio !

Par contre, voici ce que le TAHOERA'A HUIRAATIRA déplore... Faire bouger les lignes, mener à du concret, mener à une baisse significative de l'électricité à court terme, voilà ce qu'attend notre population ! Le TAHOERA'A HUIRAATIRA doute fort que ce rapport, à lui seul, puisse y parvenir.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements sur les bancs du TAHOERA'A HUIRAATIRA.)

Le président : Merci. Pour la dernière intervention, pour le groupe UPLD.

M^{me} Justine Teura : Merci, Monsieur le président.

Le président : Madame Teura, vous avez la parole.

M^{me} Justine Teura : Monsieur le ministre, *bonjour*. Chers élus, collègues et collaborateurs, du public, de la presse, *bonjour*.

Monsieur le ministre, par lettre n° 90-2017/APF de la commission d'enquête du 8 mars 2017, Monsieur Antonio Perez, président de ladite commission, a déposé entre les mains du président de l'assemblée le rapport final de la commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et des délégations de services publics y afférents.

Je rappelle ici que les représentantes Madame Valentina Cross, pour le groupe UPLD, et Madame Gilda Vaiho, pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, avaient cosigné et déposé une proposition de délibération portant création d'une commission d'enquête chargée d'évaluer le processus de refonte du secteur électrique de la Polynésie française et la révision des conditions tarifaires de l'électricité depuis 2013. Si cette année 2013 a été retenue par les deux représentantes de l'assemblée, c'est en raison d'un jugement de la juridiction administrative de Pape'etē qui est venue annuler certaines dispositions de l'avenant n° 16 à la convention du 27 septembre 1960 relative à la concession de distribution publique d'énergie électrique de Tahiti conclue entre la Polynésie française et la société ÉDT, filiale de la multinationale française Engie, jugement qui sera confirmé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris le 1^{er} juillet 2014. Cette proposition de création d'une commission d'enquête par Mesdames Valentina Cross et Gilda Vaiho faisait suite à une rencontre avec les administrateurs d'une page *Facebook* intitulée « Unis pour une électricité juste en Polynésie » regroupant plus de 25 000 membres qui venaient dénoncer les tarifs d'électricité abusifs pratiqués par la société ÉDT et interpellier les élus pour y mettre un terme.

Mais pour contrer cette proposition de Mesdames Valentina Cross et Gilda Vaiho, la majorité a également déposé une proposition de délibération portant création d'une commission d'enquête dont la mission était toute autre ; et il est intéressant de rappeler les propos du président de cette commission, Monsieur Antonio Perez, tenus lors de la commission législative de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes, des 1^{er} et 5 juillet 2016. Il disait : « Si au terme de nos travaux, on n'arrive pas à faire baisser d'un franc, je considérerai cela comme un échec personnel. Le vrai objectif, ce sont les résultats. Des résultats, nous en aurons et c'est la population qui va en bénéficier. »

Le 8 mars dernier, l'assemblée de Polynésie a enregistré le dépôt du rapport final de la commission d'enquête présidé par Monsieur Antonio Perez. Comme nous nous y attendions, ce rapport final d'enquête n'a donné aucun résultat pour la population, aucune baisse des tarifs d'électricité, comme Monsieur Antonio Perez s'y était engagé en juillet 2016. Mais encore, je suis choquée de lire dans ce rapport qu'il est nécessaire et impérieux de donner à l'autorité publique les moyens de contrôler l'opérateur EDT Engie avec, comme préconisation, l'entrée du Pays au capital d'ÉDT à hauteur de 35 %. Faut-il rappeler au président de la cette commission d'enquête que, dans le cadre de cette convention de concession de distribution publique d'énergie électrique de 1960, citée plus haut, c'est le Pays qui est l'autorité concédante et que la société ÉDT n'est qu'un simple délégataire de service public, et que ce fait, le Pays a très largement les moyens de contrôler la société ÉDT Engie sans qu'il soit nécessaire que le Pays rentre dans le capital d'ÉDT Engie. Le groupe UPLD a l'impression que c'est, au contraire, le délégataire de service public, la société ÉDT Engie, qui dicte sa loi à l'autorité concédante qu'est le Pays.

Et sans vouloir rentrer dans le détail des préconisations de ce rapport au nombre de 15, il est proposé une loi du pays sur la péréquation inter-concession qui souffrirait d'une fragilité juridique à laquelle il faut y remédier. Je rappellerai encore une fois que cette question avait déjà été abordée par la Chambre territoriale des comptes en 2007 et que le système de péréquation en vigueur depuis 1990 a été dénoncé par la commission de régulation de l'énergie, la CRE, dans son rapport du 29 octobre 2015 pour avoir permis à la société ÉDT Engie d'avoir aujourd'hui le quasi monopole sur la distribution publique d'énergie électrique sur toute la Polynésie, la CRE proposant par ailleurs une réforme du système de péréquation par une loi du pays. Et sur ce point, j'aimerais savoir pourquoi la commission a occulté le fait que le gouvernement avait déposé en janvier 2016 sur le bureau de l'assemblée un projet de loi du pays instituant un dispositif de solidarité et de péréquation dans le domaine de l'électricité, qu'un mois après, le ministre de l'Énergie l'a retiré sans explication. Et que depuis, nous sommes sans nouvelle de ce texte.

IL

Enfin, je ne m'attarderai pas sur la conclusion de ce rapport qui ne parle pas aux usagers, lesquels attendent que les élus défendent leurs intérêts et non ceux d'un monopoleur, comme cela a été le cas au SÉCOSUD. La vérité est que cette commission d'enquête n'a été qu'une opération de diversion visant à étouffer cette contestation des usagers à l'égard du gouvernement, qui a refusé de répercuter en mars 2016 sur le prix de l'électricité une partie de la baisse des hydrocarbures, entre septembre 2014 et mars 2016, pour un montant de près d'un milliard 400 millions de francs.

En conclusion, je dirai que les faits sont là. La société ÉDT Engie continue à pratiquer des tarifs abusifs avec la complicité du gouvernement.

Au-delà de l'analyse qui vient de vous être exposée, je tenais néanmoins, au nom du groupe UPLD, à saluer le dévouement et l'engagement du président de cette commission, notre collègue Antonio Perez, qui a montré avec beaucoup de passion l'intérêt qu'il porte à ce dossier.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements sur les bancs de l'UPLD.)

Le président : Merci, Madame la représentante.

Est-ce que Monsieur le ministre souhaite intervenir ?... Vous avez la parole.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Merci, Monsieur le président. Je souhaite une bonne journée à tous les représentants présents aujourd'hui ainsi qu'au public et aux journalistes.

J'ai passé mon week-end à lire ce rapport aussi et je pense comme tout le monde qu'il faut saluer le travail qui a été réalisé par cette commission présidée par Monsieur Antonio Perez et puis les préconisations qui ont été faites. Il reste des préconisations que nous allons étudier.

Pour certaines, il y en a qui sont en cours en tout cas. C'est le cas du rachat des parts de la TEP, puisque les discussions continuent aujourd'hui. Deux solutions se présentent pour le rachat donc des parts d'ÉDT dans la TEP. Hier, j'ai passé d'ailleurs une communication en conseil des ministres pour cela. Les négociations vont donc continuer à ce niveau-là. Le Pays rachètera une partie des parts. Il nous faut trouver aujourd'hui un partenaire pour contourner la légalité puisque, s'agissant d'une SEM, nous ne pouvons pas dépasser un certain pourcentage des parts dans la société. Il nous faut donc éviter de nous retrouver en porte-à-faux par rapport à cela. Deux sociétés privées sont intéressées, notamment la CDC qui va nous transmettre, je l'espère, assez rapidement sa proposition. Donc, à ce niveau-là, je pense que les choses sont bien engagées.

Concernant les audits, là aussi, un audit comptable a été engagé. On attend le rapport d'ailleurs du cabinet d'expert comptable sur ces audits assez rapidement, je l'espère. Et nous souhaitons aussi lancer une expertise juridique sur certains points qui ont été soulevés, notamment concernant les provisions de renouvellement et les amortissements de caducité, comme cela a été souligné.

Concernant la campagne de communication, je rappelle que nous cofinçons déjà, aussi bien le ministère de l'Énergie que le ministère de l'Environnement, une campagne avec l'ADÈME, qui est diffusée sur nos deux chaînes de télévision concernant les habitudes de consommation. C'est vrai que c'est une part importante. Il faut faire évoluer nos habitudes de consommation. À titre d'exemple, sans même attendre ce projet de rapport, lorsque j'étais directeur de la Maison de la culture, nous avons engagé — pour ceux qui ont été membre du conseil d'administration de Te Fare Tauhiti Nui —, une mutation technologique à la Maison de la culture pour le matériel. Nous avons investi sur du matériel peu consommateur d'électricité, ce qui fait qu'en 10 ans, en ayant multiplié les activités de TFTN de 400 %, notre facture d'électricité n'a pas bougé. En 10 ans !

Ensuite, sur les projets concernant les énergies renouvelables, il y a plusieurs études qui sont déjà en cours, les études privées notamment.

Sur l'énergie thermique des mers, sur un projet aussi de valorisation des déchets par incinération avec production d'électricité à hauteur de 4 gigawatts/heure par an. Cela est intéressant ! Cela représente un peu plus de 1,5 % de la consommation électrique. Nous-mêmes, au niveau du ministère de l'Environnement, en partenariat avec l'ADÈME, nous avons lancé aussi une étude pour un traitement avec valorisation des déchets dans la filière actuelle pour non seulement réduire le tonnage de déchets à enfouir dans notre CET mais aussi pour valoriser ces déchets, soit par méthanisation, soit par incinération ou par d'autres techniques. Nous ne sommes pas fermés à ce niveau-là, mais des techniques éprouvées.

Sur les préconisations de la CRE aussi, elles ont quand même été majoritairement prises en compte dans le plan de transition énergétique. Je crois, de mémoire, qu'il n'y a que quatre préconisations qui ne sont pas encore mises en application.

Sur la péréquation, le retrait, eh bien, je pense qu'il faudra demander plus d'explication à mon prédécesseur, mais la décision avait été collégiale, n'empêche, puisqu'il y avait quand même dans ce projet quelques faiblesses sur le plan juridique. Et donc, un nouveau projet est en cours de rédaction. Nous sommes quasiment arrivés à la fin des études sur ce projet. Il nous reste quelques petites réunions de concertation pour finaliser ce projet, notamment avec les services des finances et du budget. Et on espère pouvoir vous présenter ce texte dans les tuyaux, que ce soit en conseil des ministres ou au CESC et, enfin, ici, à l'assemblée assez rapidement. Donc voilà.

Après, je ne voudrais pas trop rentrer dans les considérations de politique politicienne. Ceci étant dit, je voudrais quand même rappeler à Madame Vaiho que la vente d'ÉDT à la Lyonnaise des Eaux, ce n'est pas nous qui l'avons organisée à Monsieur Jérôme Monod, ancien secrétaire général quand même du RPR.

Ensuite, je voudrais rappeler quand même aussi qu'en 1990, il y a eu une première prolongation de la durée de concession qui se terminait en 2000, une première prolongation à 2020. Je ne me rappelle plus qui était le président à cette époque. En 1999, une nouvelle prolongation a été signée pour que cette concession se termine en 2030. Ce qui fait qu'aujourd'hui dans le projet de rachat d'EDT, je crois que cela nous coûterait quand même relativement cher au jour d'aujourd'hui puisqu'il faudra non seulement payer les actifs mais aussi financer d'ores et déjà le chiffre d'affaires d'EDT jusqu'à la fin de la concession, ce qui représente environ 50 milliards à sortir des caisses du pays. Je ne sais pas si c'est raisonnable. Donc, voilà où on en est. Alors que si la durée des concessions n'avaient pas été prolongées, et bien, nous aurions récupéré quasiment la totalité des parts de la société pour zéro franc. C'est juste un constat !... Moi, je pense qu'il faut remettre un peu aussi les choses dans leur contexte.

Et puis, je ne peux pas passer sous silence quand même les attaques personnelles dont j'ai fais l'objet dans la presse. Je suis peut-être qu'un ministre du folklore et des pas de danse, ce que je considère comme une insulte à la culture de mon pays, la culture avec un grand « C ». Je ne prends pas cela comme une attaque personnelle mais vraiment, je trouve inadmissible que l'on réduise la culture de notre pays au folklore et aux pas de danse. Je ne sais pas si j'arriverai à pardonner ces termes un jour. Et me soupçonner d'être presque génétiquement malhonnête parce que je récupère le portefeuille de l'énergie passe encore ! Mais ça, je ne l'accepte pas ! Je pense que tous les participants du Heiva, tous ceux qui aiment leur culture, je ne sais pas comment ils le prendront mais moi, personnellement, je ne l'accepte pas. C'est une vision étriquée de la culture, c'est une vision inacceptable de la culture, C'est mettre à part la langue, c'est mettre à part nos différentes associations, nos groupes de danses, nos *groupes de chants traditionnels* ! C'est mettre à mal, c'est piétiner tout cela ! Donc, je m'excuse de m'emporter un peu, mais ça, ça ne passe pas du tout.

Voilà Monsieur le président ce que j'avais à dire. Et je tenais à féliciter à nouveau le groupe de travail et le président de cette commission. *Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

Le président : Merci, Monsieur le ministre pour votre intervention. Effectivement nous devons préserver notre patrimoine culturel et je souscris bien évidemment à vos propos.

Chers collègues, le règlement intérieur ne prévoit pas de débat sur le sujet. Malheureusement, chacun a eu des temps de parole Monsieur le représentant. (*À l'adresse d'un représentant.*) Il l'aurait fallu éventuellement intervenir dans le cadre votre temps de parole. S'agissant de l'examen d'un rapport d'enquête, le débat ne s'installe pas. Le représentant du gouvernement a apporté ses éléments de réponse.

Chers collègues, nous allons passer au vote du rapport, comme le prévoit le règlement intérieur. Je mets aux voix le rapport, qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... Il y a combien de personnes qui ne participent pas chez vous ?... 1 personne. 24 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 abstentions.

Le président : Donc, le rapport est adopté par 31 voix pour.

oOo

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA CONVENTION CADRE N° 315-09 DU 9 OCTOBRE 2009 RELATIVE A LA COLLABORATION ENTRE L'ÉTAT ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DANS LE CADRE D' ACTIONS EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Rapport n° 22-2017, en date du 15 mars 2017, présenté au nom de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, par Monsieur le représentant Charles Fong Loi.

— Cf. annexe —

Le président : Chers collègues, je vous invite à poursuivre nos travaux en vous invitant à examiner le rapport n° 22-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention portant sur l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la convention cadre n° 315-09 du 9 octobre 2009 relative à la collaboration entre l'État et la Polynésie française dans le cadre d'actions en matière d'écologie au titre de l'exercice 2017.

Sans plus attendre, j'invite son rapporteur, Monsieur Charles Fong Loi, à bien vouloir exposer son rapport.

M. Charles Fong Loi, rapporteur : *Merci*. Monsieur le président *bonjour* ; chers élus, les collaborateurs, la presse, *bonjour*.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Nous disposons de 60 minutes pour la discussion générale : 3 pour le groupe RMA, 17 pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA et, enfin, 10 minutes pour le groupe UPLD.

Sans plus attendre, je propose la répartition suivante : tout d'abord, le groupe UPLD, suivi du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA et, enfin, le groupe RMA.

Monsieur Drollet, vous avez la parole.

M. Jacqui Drollet : *Merci, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le ministre. Je ne sais pas qui est à l'origine de ces critiques mais, si c'est le cas, je suis également contre ce genre d'attitude et vous pouvez compter sur mon soutien. Nous ne devons effectivement pas aller jusque là quelle que soit la personne à qui nous avons affaire. Peu importe le secteur dont une personne à la charge, par amour pour son pays, elle assumera ses fonctions, comme c'est le cas pour nous.*

Pour en venir au rapport qui nous intéresse, Monsieur le ministre, je disais lors de la réunion de la commission législative qu'il est quelque peu surprenant que dans les conventions qui nous lient, nous, la Polynésie, à la France, l'on cite toujours La France en tant qu'État et non en tant que pays. J'irai même plus loin puisque l'on parle d'État tout court et non d'État français. N'est-ce pas ?... C'est la raison pour laquelle j'ai demandé en réunion de la commission législative de voir s'il n'était pas possible de préciser qu'il s'agit d'une collaboration entre la France et la Polynésie. C'est ma position parce que les mots ne sont pas choisis au hasard. ET quand bien même certains ne sont pas du même avis que moi, je pense qu'il est important pour nous de bien choisir les mots à savoir la France, par exemple, et la Polynésie. Telle est donc ma première remarque relative à l'intitulé du rapport.

Sur le fond et sur les opérations prévues, mis à part la question des crédits, je retiendrai trois points, à savoir le parc de Te Fa'aiti, l'importance des plantes et animaux endémiques de chez nous et l'importation de nuisibles dans notre pays.

S'agissant du premier point relatif au parc de Te Fa'aiti, celui-ci a fait l'objet d'un classement en 1989, le 5 juin, lors de la Journée mondiale de même si, dans la rédaction de son rapport, Monsieur Charles Fong Loi s'est arrêté à l'année 2000. C'est à croire qu'il a oublié l'histoire de ce site. C'est bien de s'arrêter à l'année 2000 mais il ne faut pas oublier le reste. Il est bon d'avoir tous les éléments concernant ce site.

En outre, ce qui m'inquiète c'est le fait que, pour une superficie de près de 800 hectares, j'ai vu sur le site internet de la direction de l'environnement qu'il n'y aurait eu que deux gardes nature pour assurer la protection de Te Fa'a'iti de 1990 à 1995, puis de 1996 à 1999 et que, par la suite, aucun moyen humain n'a pu être affecté à la surveillance, à la préservation et à la protection du site. Or, vous savez, Monsieur le ministre, combien ce site et ses écosystèmes sont importants pour nous. En effet, s'il présente un intérêt au niveau de sa faune et de sa flore, il ne faut pas oublier les caractères culturels qu'il compte et notamment archéologiques et historiques. Aussi, suis-je inquiet sur le fait que l'on ait mit ce parc naturel de côté. Je ne critique personne, ni même les gouvernements. Ce que je veux simplement dire c'est de réfléchir à la possibilité d'ouvrir ce site au public pour pouvoir y accueillir des activités pédagogiques en faveur de nos enfants, dans l'objectif de leur apprendre les écosystèmes que regorge ce site ou les vallées avoisinantes. Telle est donc ma position. Bon, je ne fais pas de remarques sur l'insuffisance ou le peu de crédits mobilisés ou alors sur le fait que nous ne prévoyons aucun crédit, je reste simplement sur le site en lui-même.

Concernant le second point, Monsieur le président et Monsieur le ministre, je disais à ceux qui étaient présents à la réunion de la commission législative que c'est très bien de s'engager pour la préservation de la tiare 'apetahi (NDT, ou Apetahia raiatensis) d'Uturoa mais il y en aussi à Hiti'a'ā. Mais peut-être que les gens ne savent pas qu'il existe deux espèces de tiare apetahi, violet et jaune, sur le mont Mauru. Je ne critique pas le fait que l'on préserve Uturoa ; je sais les difficultés aujourd'hui quant à sa préservation. Et je sais qu'il existe également une espèce de tiare 'apetahi chez Sylvana, aux Marquises. Autrement dit, bien sûr qu'il faut mener des actions pour la préservation de la tiare 'apetahi d'Uturoa, mais cela ne doit pas nous empêcher d'agir pour les autres espèces que celle que l'on trouve à Uturoa. Je ne vais plus parler de celles de Hiti'a'ā mais de celle des Marquises, au risque d'être accusé de prendre parti pour Hiti'a'ā. Ce que l'on peut comprendre puisqu'il faut reconnaître que ce sont de belles espèces. D'ailleurs, le soleil se lève toujours à Hiti'a'ā ō te rā. Que voulez-vous qu'on y fasse ?! Quand ceux de Fa'a'ā dorment, ceux de Hiti'a'ā sont déjà levés !... Voilà donc ce que je souhaitais, au nom du groupe UPLD, apporter comme précision. Nous devons aussi le faire pour les autres sites, et peu importe les endroits. Le souci, Monsieur le ministre, c'est que nous avons convenu lors de la réunion en commission législative que, juste après cette réunion, nous allions partir en montagne. Eh bien, figurez-vous que je vous ai attendus. Et au jour d'aujourd'hui, nous ne sommes toujours pas partis. C'est excellent pour la santé d'aller en montagne parce qu'il y en a qui sont maigres, vraiment. Oui, c'est bon pour la santé.

TH

Concernant le troisième point, Monsieur le ministre, il est vrai que les plantes, animaux et autres organismes que nous introduisons dans notre pays sont des nuisibles. Nous avons entendu ces derniers jours parler de la maladie du Bunchy Top qui touche les bananiers, et même les plantains de montagne qui sont devenus complètement maigres. Si je ne connais pas trop la raison pour laquelle ils sont devenus tout maigres, je sais que ce virus attaque les plantains de montagne et même, il paraît, le taro et d'autres espèces de chez nous. Et ce qui est inquiétant, Monsieur le ministre, et sauf erreur de la part des journalistes, il se trouve que des personnes ont fait venir il n'y a pas longtemps des plantes depuis Paris. On parle de 3 500 plantes qui auraient été commandées. Quelle est la suite de cette affaire ? Est-ce que l'on connaît le responsable ? Parce qu'il paraît qu'il s'agit d'un agent du service du développement rural. Et nous ne savons pas ce qui s'est passé ensuite. Est-ce que ces plantes ont été incinérées ou je ne sais quoi ? La presse s'est fait l'écho de cette affaire mais l'on ne connaît ni la raison ni la suite de cette affaire.

En tous les cas, je tiens à vous dire, Monsieur le ministre, que malgré les propos parfois lourds lors des échanges sur ce dossier, malgré les remarques sur le plan de la sémantique et sur le montant de l'enveloppe prévue à ce dossier, nous soutiendrons votre projet. Donc, l'UPLD votera en faveur de votre texte.

Voilà, Monsieur le président. Quant à vous, je vous encourage également à vous exprimer en tahitien. Ne nous contentons pas d'échanger en français, voyez-vous ? Nous devons aussi nous exprimer en tahitien, à plus forte raison le ministre puisqu'il a en charge la culture et les langues polynésiennes. On laissera Sylvana et les autres s'exprimer en français, pas. (À l'adresse du ministre.)

Je vous remercie.

Le président : *Merci.* Madame Vanaa.

M^{me} Élise Vanaa : *Merci, président. Jacqui a tout dit, en fait. Ceci dit, Jacqui, tu as oublié de parler des frangipaniers qui sont également malades, les feuilles des frangipaniers. Ceux qui sont chez Sylvana sont tous malades. (Réaction inaudible de M. Jacqui Drollet.) Non, pas les plantains de montagne !*

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le ministre, chers collègues représentants, cher public, *bonjour.*

Il nous est demandé aujourd'hui de valider un projet de convention visant à approuver, pour l'année 2017, les actions financées en matière d'écologie au titre de la convention cadre relative à la collaboration entre l'État, donc entre la France et la Polynésie française.

Quoique l'on puisse nous dire pour rassurer les élus de notre institution, c'est lors de l'examen de ce type de convention que l'on se rend compte que, finalement, l'écologie est bien loin d'être un sujet prioritaire dans notre pays. En matière d'environnement, en effet, plus de 80 % du montant d'intervention de la DIREN est consacré, nous le savons bien, au traitement des déchets et à l'assainissement. Seulement 8 % du budget « Environnement » est ainsi consacré à la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles, et 7 % à la connaissance et à l'éducation.

Cette situation a bien sûr ses revers puisque, malheureusement, des répercussions concrètes sont constatées. Si en matière de traitement et de gestion des pollutions il y a du mieux, la biodiversité polynésienne, elle, se trouve bien bouleversée. Le 16 août 2016 d'ailleurs, un rapport de l'Observatoire national de la biodiversité, rendu public dans la presse locale, dressait en ce sens le triste constat : la Polynésie serait en tête des pays où on dénombre le plus d'espèces invasives. L'Observatoire national de la biodiversité comptabilise 36 espèces invasives sur notre territoire, faisant partie des 100 espèces les plus dommageables à la biodiversité du monde, parmi lesquels on retrouve la fourmi folle, la fourmi de feu, le rat noir, le *miconia*, le tulipier du Gabon, et plus encore. Sans oublier, les virus, parasites et autres nuisibles qui arrivent à atteindre nos rivages et se propagent sans limite aucune, dans notre beau pays, ravageant, fleurs, fruits et légumes locaux. Après les orangers, les tomates, c'est au tour des *'opuhi* (NDT, *Amomum cevuga*) de se trouver menacés avec des conséquences importantes pour les horticulteurs locaux. Il n'y a pas si longtemps, président, on a remarqué une malformation des feuilles de *tipaniē* (NDT, *frangipanier*), donc on a pu en débattre en commission. Nous sommes donc parmi les territoires d'outre-mer les plus envahis, juste derrière la Nouvelle-Calédonie, et notre climat favorable associé à notre extrême insularité et dispersion ne nous facilite pas le travail de lutte.

Cette convention, sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui et qui doit acter pour 2017 la collaboration entre la collectivité et l'État dans le cadre d'actions en matière d'écologie, ne fait que confirmer un constat : que tout seul, le pays manque de moyens pour se protéger et préserver son patrimoine naturel. Vu notre situation, nous ne pouvons pas nous permettre d'exclure ces partenariats, surtout lorsque les moyens financiers sont à la clé. La convention qu'il nous est proposé d'approuver fixera ainsi la participation financière de l'État aux opérations rappelées dans le rapport dont le coût est évalué à 22 076 372 F CFP. La contribution de l'État en matière d'environnement est, certes, à saluer. Pour rappel, l'État a financé sur la période de 2008 à 2014 à hauteur de près de 91 millions d'euros d'action en Polynésie française, répartis en majorité dans les domaines de l'eau (45 %) et de la protection (34 %).

Quoiqu'il en soit, l'intervention publique doit aller de pair avec l'initiative privée. Les particuliers, les associations de protection de l'environnement sont, pour certains, très actifs dans le secteur et doivent être soutenus. En 2013, 371 associations ont été recensées comme ayant des activités en matière d'environnement. Les plus actives œuvrent par exemple pour la protection d'espèces comme les oiseaux, les tortues, pour la préservation d'une vallée, pour la protection du lagon, etc. L'enseignement et l'éducation à la préservation et aux attitudes éco-citoyennes doivent également s'additionner et se poursuivre afin de préparer l'enfant d'aujourd'hui à être un adulte éco-responsable demain.

Sur ces éléments d'observation, je confirme le soutien du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA à ce projet de convention, en espérant que les moyens en matière d'environnement soient renforcés pour l'exercice budgétaire à venir.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Le groupe RMA. Monsieur Ah-Scha.

M. Joseph Ah-Scha : *Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le ministre, chers collègues représentants à l'assemblée de la Polynésie française, bonjour.*

Bon, je continue mon intervention dans la langue de Jacqui et compagnie. (Réaction inaudible de M. Jacqui Drollet.)

La convention que nous allons tous approuver aujourd'hui acte, pour cette année 2017, la participation de l'État à hauteur de 22 millions de F CFP pour financer trois opérations en matière d'environnement dont le coût global s'élève à un peu plus de 44 millions de francs. « *Une goutte d'eau dans un océan d'espèces envahissantes* » a souligné notre collègue de Hitia'ā o te rā, Monsieur Jacqui Drollet, lors de l'examen de ce texte en commission législative. Et il a bien raison.

Comme l'avait révélé l'an dernier le dernier rapport de l'Observatoire national de la biodiversité, la Polynésie française détient le triste record du nombre d'espèces invasives parmi lesquelles — pour ne citer qu'elles — la petite fourmi de feu, la fourmi folle ou encore le *miconia*. Ne baissons pas les bras pour autant. Car, même si l'on ne parvient pas à éradiquer totalement ces fléaux, il est nécessaire de poursuivre la lutte contre ces espèces envahissantes pour contenir leur propagation. C'est ainsi que les moyens financiers inscrits dans cette convention vont permettre de poursuivre les efforts de prévention et de contrôle contre ces espèces exotiques envahissantes, avec un programme structuré et des prestataires mobilisés pour sa mise en œuvre. On peut d'ailleurs se réjouir de constater qu'aucune nouvelle île n'a été infestée, mais il faut rester vigilant.

L'autre opération consiste à améliorer la gestion de l'espace protégé depuis 1989 du parc naturel de Te Faaiti, si cher à notre collègue puisqu'il est situé dans la commune associée de Papenoo, commune de Hitia'ā o te rā. Après une période d'abandon, ce parc a été reclassé en parc territorial en 2000 et il attire désormais davantage de randonneurs. Il est donc primordial de finaliser un véritable plan de gestion pour trouver le juste équilibre entre la préservation des espèces endémiques qui s'y trouvent et le souhait de développer la fréquentation de cette réserve unique en son genre sur l'île de Tahiti. C'est ainsi qu'il est prévu de faire des travaux en matière de signalétique et de mener une enquête portant sur la fréquentation de ce site naturel pour pouvoir ensuite élaborer un plan de gestion sur cinq ans.

La troisième et dernière opération consiste quant à elle à soutenir les actions concrètes de préservation des quelques 870 espèces végétales endémiques réparties sur nos cinq archipels et dont plus de 50 % ne se rencontrent nulle part ailleurs. Là aussi, une stratégie de conservation quinquennale sera mise en œuvre grâce notamment à une cartographie des espèces menacées qui a pu être établie.

Vous l'aurez compris, chers collègues, le travail est encore long, et au-delà des actions menées par les pouvoirs publics, il appartient aussi à chacun d'entre nous de faire des efforts au quotidien en limitant par exemple au maximum la lutte chimique qui est nocive aussi bien pour notre santé que pour notre environnement.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Je cède la parole à Monsieur le ministre.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président. Je vais répondre brièvement à quelques remarques qui ont été formulées, d'abord par Jacqui Drollet. Merci pour ces remarques. Comme je l'ai déjà précisé une année, ce n'est pas moi qui ai signé la convention entre l'État français et nous. Ceci dit, en 2004, j'ai essayé à la fin de la convention d'engager des discussions pour que l'État français augmente sa participation financière. Ce n'était pas avec Madame Ségolène Royal qui a refusé de me rencontrer, sans doute parce que je ne devais pas être assez beau pour elle. Quoi qu'il en soit, les discussions ont été engagées avec ses collaborateurs. À la suite de quoi il a été convenu de doubler cette enveloppe. Malheureusement, cela n'a pas pu se concrétiser. Aussi, devrions-nous attendre que le nouveau gouvernement se mette en place pour réengager les discussions et demander à augmenter l'enveloppe pour 2018.*

Concernant Te Fa'aiti, nous connaissons tous les deux, et tous, sa situation ; aussi, je ne reviendrai pas dessus, comme vous l'aviez précisé, Monsieur le représentant. En tous les cas, l'idée serait d'établir une convention avec l'association « Te ana o pae » pour la surveillance du vallon. Quant à nous, nous devons revoir les espèces qu'il convient de protéger et même faire connaître, au niveau du patrimoine naturel mais également culturel. Dans les semaines à venir, nous enverrons un scientifique, Marc Eddwose, étudier les éléments du site pour pouvoir proposer des ajustements voire faire des propositions d'aménagement de sentiers pédestres. Nous sommes tous conscients qu'au niveau du patrimoine naturel, les choses sont claires alors que ce n'est pas encore le cas au niveau du patrimoine culturel comme les marae ou les grottes.

Voilà ce qu'il convient de dire pour pouvoir protéger à nouveau ce vallon. Donc, sur ce pays, le dossier est prêt.

Concernant la tiare 'apetahi de Hiti'a'a, elle est aussi concernée par l'enveloppe que nous nous apprêtons à adopter aujourd'hui, comme c'est le cas également de celle que l'on trouve aux Marquises, et aussi d'autres espèces comme le santal polynésien. Nous savons tous que, aujourd'hui, nous sommes confrontés à des difficultés quant à la protection de notre santal même s'il est prévu un programme à ce niveau-là. C'est le cas également du 'Atae oviri (ou Erythrina tahitensis), le Mao (ou Commersonia bartramia) et le 'enu (ou Pelagodoxa henryana) des Marquises. À ce propos, plus de 80 graines ont déjà été plantées ; aujourd'hui, elles ont poussé. Autrement dit, il nous faut protéger et préserver cette espèce des Marquises qui est en voie de disparition aujourd'hui. Et juste pour votre information, nous avons planté un pied de 'enu (ou Pelagodoxa henryana) dans les jardins du Musée de Tahiti et ses îles. Et donc, si vous le souhaitez, vous pouvez vous rendre directement à Puna'auia.

Telles sont donc quelques remarques que je souhaitais apporter.

Sur les interventions suivantes donc le budget, en fait, de la biodiversité géré par la direction de l'environnement est d'un peu plus de 80 millions quand même au total. Ça reste un budget conséquent. Bien sûr que c'est toujours insuffisant et, comme je le disais, nous sommes en négociation avec l'État pour augmenter la part de l'État dans cette convention et nous souhaitons même, à la fin de cette convention qui a été renouvelée, négocier surtout une nouvelle convention cadre avec l'État.

Au-delà de ce qui a pu être dit sur les espèces envahissantes, n'oublions pas non plus que nous sommes un des points chauds de la biodiversité à l'international, un *hot spot*, comme cela est dit fréquemment. Donc, comment nous valorisons ça à l'échelle internationale ? C'est notamment par une

reconnaissance, pas seulement à notre niveau mais à d'autres niveaux aussi, de cette richesse de notre biodiversité.

J'ai déjà entamé des négociations à ce niveau-là pour qu'une nouvelle convention cadre sur l'environnement, qui ne concernerait pas que la biodiversité mais plusieurs secteurs. La biodiversité sera un point important, mais il y a d'autres secteurs que nous souhaitons mettre en avant. Mais pour cela, il va falloir attendre aujourd'hui un nouveau gouvernement. Ça a été très compliqué avec la ministre de l'Écologie. J'aurais aimé aboutir à une signature avant la fin de leur mandat, mais j'ai eu du mal à la rencontrer même si avec les directions techniques, nous sommes toujours en relation. Mais à un moment donné, il faut un accord politique. C'est ce qui nous a un peu manqué. J'espère qu'avec le nouveau ministre de l'Écologie ce sera le cas.

Donc voilà, Monsieur le président, rapidement ce que je pouvais apporter comme précisions, en espérant avoir répondu à tous les points.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

J'invite le rapporteur de bien vouloir donner lecture de l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. Monsieur Drollet.

M. Jacquie Drollet : *Merci, Monsieur le président. Je tenais juste à apporter un élément de précision au ministre suite à son intervention concernant le 'enu (ou Pelagodoxa henryana) de Taipivai.*

Alors que j'étais président de l'assemblée, j'avais planté deux pieds de 'enu (ou Pelagodoxa henryana) devant. Donc, il n'y a pas besoin d'aller jusqu'à Puna'auia pour en voir. Pour autant, je ne sais plus où ils sont car figurez-vous que tout ce que j'ai planté a été déterré. Peut-être bien que le président actuel nous a déjà informé que nous pouvons les voir à l'arrière.

Question, Monsieur le ministre. Concernant ces pieds de 'enu (ou Pelagodoxa henryana) de Taipivai, cela ne vous dérange-t-il pas qu'on en trouve dans les jardins de Tahiti ? Il se trouve en effet que, aujourd'hui, la prolifération de cette espèce est telle que des personnes en vendent. Le gouvernement ne pourrait-il pas mettre en place un dispositif pour éviter que cette espèce ne prolifère selon le bon vouloir des uns et des autres. Figurez-vous qu'on en trouve également à Papeari au sein de nos services et qu'il est très facile pour quelqu'un de s'en procurer et d'en planter dans son jardin. Que faire ? Quelle est la réglementation à ce sujet ? C'est une plante endémique de Taipivai, que ferons-nous si elle prolifère à Tahiti et à Moorea ? N'est-il pas possible de rester vigilant à ce niveau-là. Mis à part bien sûr le pied de 'enu (ou Pelagodoxa henryana) que l'on trouve dans les jardins de l'assemblée, n'est-ce pas ? Peut-être s'est-il desséché mais je n'en suis pas vraiment certain ; je compte sur le président pour nous dire où ils se trouvent. Décidemment, après le fēī (ou plantain des montagnes), c'est le 'enu (ou Pelagodoxa henryana) dont il s'agit !

Merci, Monsieur le président.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Merci. Je n'ai probablement pas été assez clair à ce sujet. Les plants dont il est question sont destinés à l'archipel des Marquises. C'est un programme pour là-bas et non pour ici. Mis à part les plants de 'enu (ou Pelagodoxa henryana) qui sont ici à Tahiti et à Moorea, ceux-là sont destinés à être plantés là-bas. Il ne s'agit pas de les amener ici. Merci.*

Le président : *Merci*. Qui est pour l'article 1^{er} ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Article 2.-

Le président : Même vote pour l'article 2.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

oOo

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT AU FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2017

Rapport n°23-2017, en date du 15 mars 2017, présenté au nom de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, par Monsieur le représentant Félix Faatau.

— Cf. annexe —

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Chers collègues, profitons de la présence du ministre pour poursuivre nos travaux avec l'examen du rapport n° 23-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention de financement relative à la participation financière de l'État au fonctionnement du conservatoire artistique de la Polynésie française pour l'année 2017.

Sachant que vous avez tous lu le rapport, si vous en êtes d'accord, on peut faire l'économie de la lecture du rapport, en invitant les groupes politiques à donner lecture de vos interventions et je suis sûr que vous êtes... Bien.

Donc, sans plus tarder, j'invite le groupe RMA à bien vouloir lire votre intervention. Vous avez la parole.

M^{me} Teura Tarahu-Atuahiva : Monsieur le président, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour*.

La présente délibération vise à renouveler la convention de financement relative à la participation financière de l'État au fonctionnement du Conservatoire artistique de la Polynésie française.

Comme nous l'avons déjà évoqué les années précédentes, il est primordial de maintenir cette convention qui est la seule et l'unique entre l'État et le Pays dans le domaine de la culture. Le Conservatoire s'engage à utiliser cette dotation dans le cadre du dispositif des classes à horaires aménagés en faveur de la promotion et du développement de l'enseignement de la musique (CHAM), de la danse (CHAD) et prochainement du chant traditionnel. Aujourd'hui, seuls trois collègues bénéficient de ce dispositif, c'est-à-dire : le collègue Tipaerui, celui de Taravao et celui de Taunua, pour un effectif total de 174 élèves. Pourquoi ne pas élargir ce dispositif dans tous les collèges ? Particulièrement ceux où le décrochage scolaire est élevé ? Par ailleurs, lors de la dernière commission

du tourisme du 15 mars 2017, nous avons abordé le sujet de la continuité de l'enseignement du CHAM au lycée. Pourquoi pas ?

Pour conclure, je souhaite féliciter l'ensemble du personnel du Conservatoire pour leur implication, leur investissement auprès de nos jeunes enfants et également pour la promotion de la culture polynésienne.

Donc, le RMA soutient pleinement, sans équivoque, la reconduction de cette convention.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. J'invite le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA... Madame Perry-Friedman.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, il s'agit ici de valider un projet de délibération portant approbation de la convention de financement relative à la participation de l'État au fonctionnement du Conservatoire artistique de la Polynésie française, pour l'année 2017.

Chaque année, en effet, et cela depuis 1980, l'État verse au Pays une subvention destinée à concourir à la réalisation de l'enseignement de la musique, de l'art vocal et de la danse en Polynésie française. Cette convention, pour l'exercice 2017, prévoit dès lors de fixer les conditions d'attribution d'une subvention de l'État, inchangée par rapport à 2015, à hauteur de 82 000 euros soit 9 785 203 F CFP. Cette contribution permettra de financer les formations menées dans les collèges dans le cadre du dispositif CHAM, « classes horaires aménagés musique », et CHAD, « classes horaires aménagées danse ». À titre indicatif, ces classes, à horaires aménagés, ont pu comptabiliser, pour l'année 2016, 122 élèves dans la section classique au collège de Tipaerui et 54 élèves en section traditionnelle répartis sur deux collèges, Taravao et Taunoa. Les résultats, sur le plan scolaire, de ces élèves sont d'ailleurs plus que satisfaisants. Comme nous l'a indiqué la direction du Conservatoire, « ces élèves font partie des meilleurs ». Les bénéficiaires reliés en effet à l'apprentissage de la musique ou des arts en général sont multiples. Ces formations amènent l'élève à développer diverses compétences touchant les domaines intellectuel, personnel, affectif, physique et culturel. L'enfant apprend ainsi à écouter son jeu, à coordonner ses mouvements, à développer sa mémoire, à affiner sa sensibilité et à s'extérioriser.

Ce type de dispositif mériterait ainsi à être étendu à d'autres collèges. Cela est d'autant plus vrai qu'outre les bénéficiaires déjà évoqués, l'apprentissage de nos arts et de notre culture s'inscrit également comme un rempart au décrochage scolaire. À ce propos, la mission de lutte contre le décrochage scolaire mise en place en 2015 afin de venir en aide aux jeunes de 16 et 25 ans en situation de décrochage a fait justement de l'identité culturelle polynésienne un levier pour replacer ces jeunes dans une dynamique d'apprentissage et les remettre sur la trajectoire de reprise de formation.

Conscient donc de l'ensemble des bénéficiaires que peut apporter ces apprentissages à nos enfants et de la nécessité de soutenir ce type de partenariat financier, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA ne pourra qu'approuver ce projet de délibération.

Merci.

Le président : Merci. Pour le groupe UPLD, Monsieur Drollet.

MB

M. Jacqui Drollet : *Monsieur le président et Monsieur le ministre, merci à vous.*

Lors de notre dernière commission, outre le budget très faible alloué à ce dispositif, si on le compare au budget alloué à cet établissement, il a été question de l'aspect pertinent de cette démarche et de l'influence positive qu'elle avait sur les enfants qui y participaient. Je vous avais alors demandé — puisque, comme l'a dit Teura, seulement trois collègues, celui de Tīpaeru'i, de Taravao et de Taunoa, bénéficient de ces cours de chant ou de danse — s'il n'était pas possible d'élargir le dispositif. Si cela a une influence positive sur les enfants, nous ne devrions peut-être pas limiter l'application de ce dispositif à ces trois collègues mais l'étendre à l'ensemble des collègues, puisque vous avez confirmé, au même titre que les personnels concernés, que les enfants qui avaient participé à la démarche en avaient tiré un grand bénéfice. Je réitère donc ma demande.

Et sachant qu'à l'heure où je vous parle, nous avons tous un peu faim, je vais donc abrégé mon intervention. Je tenais juste à vous dire que par curiosité, j'ai consulté le site internet de l'université de Mānoa qui se trouve à Hawaï afin de comprendre comment est-ce que fonctionnaient les choses dans ce domaine. Et cela pourrait peut-être nous servir d'exemple. Sachez que cette université dispose d'une salle dédiée pouvant accueillir 400 étudiants. Si l'on fait la comparaison avec nos infrastructures à nous, je crois que c'est sans commune mesure avec ce que propose l'université de Mānoa dans ce domaine. Ils possèdent 51 pianos, une salle dédiée au chant pouvant accueillir plus d'une centaine de personnes. Et puis il y a leur bibliothèque qui compte plus de 21 000 ouvrages traitant du chant ou de la danse. Chez nous, je ne sais pas si nous avons atteint ce niveau-là. Et ils disposent également de plus de 20 000 documents sonores que les gens peuvent consulter et écouter.

Il y a également la question de la méthode à employer pour appréhender de manière pertinente l'apprentissage de la danse. Comme vous le savez, nous nous sommes interrogés, à l'occasion du conseil d'administration de la Maison de la culture, sur la codification de nos danses. Et c'est quelque chose qui a été mis en place à l'université de Mānoa, à Hawaï. Et je me demande donc à quel moment nous allons nous aussi nous inscrire dans cette logique-là. Car, il est évident que tout cela a un coût également.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le ministre, je vous ai indiqué que vous auriez dû refuser de voir votre ministère être relégué à la onzième position au sein du gouvernement ! N'est-ce pas ? Vous et la ministre de l'éducation êtes à la dixième et onzième position. Vous devriez être vice-président. Vous pourriez être le numéro deux du gouvernement, avec Nicole. Vous devriez remonter dans l'ordre protocolaire ministériel, c'est le seul moyen d'avoir la main mise sur les choses et d'obtenir des crédits. Je sais bien que vous m'avez déjà dit que « les derniers seront les premiers », mais j'en ai assez de vous entendre me dire cela ! Je ne supporte plus de vous entendre me le dire ! Il faut valoriser la protection de notre patrimoine culturel en donnant au ministère concerné la place qu'il mérite.

Merci bien. Nous soutenons ce projet de texte.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Merci bien. Comme le dit un verset : « Je suis l'alpha (Rires.) et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin. ». Appréhendons donc l'ordre protocolaire des ministères de cette manière-là. À mon avis, cela n'a pas vraiment d'importance.

S'agissant des établissements scolaires en question, il est vrai qu'il n'y en a que trois qui bénéficient du dispositif CHAM-CHAD. Il s'agit ici d'un essai, d'une phase d'observation ayant pour but de définir ce qui pourrait être amélioré. Et l'objectif que nous partageons avec Madame la ministre de l'éducation est bien évidemment d'étendre ce dispositif à d'autres établissements scolaires et de l'améliorer. Il semble en effet, à première vue, que ces apprentissages soient bénéfiques aux élèves qui en bénéficient.

Deuxièmement, il y a un paramètre qui n'a pas été intégré au projet initial, c'est la présence des parents dans les écoles qui viennent soutenir et aider leurs enfants au jour d'aujourd'hui. Et si vous étiez présents en décembre dernier au gala organisé par notre conservatoire dans les jardins de

la mairie de Pīra'e, vous avez sans doute constaté que nous avons également fait participé les élèves du collège de Taravao et de Tīpaeru'i et du collège Maco Tevane. Nous avons pu constater leur intérêt, leur joie et surtout leur savoir faire. Et aujourd'hui, nous sommes donc tous d'accord, comme je l'ai dit, sur le fait qu'il faille améliorer et étendre ce dispositif à d'autres établissements scolaires dans le but d'encourager les élèves que nous avons formés au conservatoire à intégrer ce dispositif afin d'en faire peut-être leur métier demain.

Pour conclure, je tiens à dire que les Hawaïens viennent également voir ce que nous faisons au conservatoire, car, au jour d'aujourd'hui, 1785 élèves y sont inscrits. Ce sont eux qui viennent chez nous. Nous avons reçu des responsables du Kamehameha school qui sont venus voir ce que nous proposons en matière de chants et de danses, et notamment de chants traditionnels au sein de notre conservatoire.

Voilà donc les quelques éléments de réponse que je souhaitais apporter. J'aimerais vous remercier tous pour votre soutien en faveur de ce projet de convention avec le conservatoire artistique. Merci beaucoup.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

J'invite le rapporteur à donner lecture de l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Article 2.

Article 2.-

Le président : Même vote pour l'article 2 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... La délibération est adoptée.

MÊME VOTE.

Le président : Je vous remercie, Monsieur le ministre.

Avant de suspendre nos travaux, je souhaite procéder à la validation de la répartition des représentants au sein des commissions extérieures.

Madame Puhetini, vous avez souhaité prendre la parole.

M^{me} Sylvana Puhetini : Merci, Monsieur le président.

Je souhaitais profiter des renouvellements des commissions de notre institution pour vous interpellier quant à la réalité du travail fourni par une représentante, pour ne pas la nommer, Madame Sandrine Turquem. Cette élue est aux abonnés absents depuis qu'elle a perdu la présidence de la commission du tourisme il y a tout juste un an. C'est bien simple, on ne la voit jamais, ni en commission, ni dans les couloirs de notre institution. Entre deux vols, elle nous fait parfois grâce de sa

présence en séance plénière, histoire de ne pas être pénalisée sur ses indemnités. Mais, franchement, trouvez-vous normal que cette élue touche près de 600 000 francs par mois, qu'elle cumule avec son salaire de pilote, pour ne jamais être là... On l'a encore constaté pas plus tard que la semaine dernière, lors de l'ouverture de notre session administrative, qui est pourtant un moment important pour les élus que nous sommes. Alors, certes, Madame la représentante pilote a une excuse valable en ce sens où elle justifie ses absences par le fait qu'elle est en vol. D'autant plus que vous l'avez inscrite dans la commission du tourisme... Et je m'inquiète de ses futures présences lors des commissions du tourisme que je présiderai. Je vois dans le relevé de correspondance qu'elle s'absente encore du 7 avril au 7 mai. En ce sens, Monsieur le président, qu'elle démissionne si elle souhaite se consacrer entièrement à son premier métier et qu'elle laisse sa place à un élu plus concerné par la vie et le devenir des Polynésiens.

Merci.

Le président : Madame, Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Bonjour à tous. Monsieur le président, bonjour. Monsieur le ministre, chers collègues.

Je suis dépitée par ce que je viens d'entendre. Ma collègue est actuellement hospitalisée. Si tu t'étais un peu renseignée, tu saurais avant d'accuser Sandrine n'importe comment.

Je vous signale que dans vos troupes, il y a des maires qui ne sont jamais présents. Je ne donnerai pas de noms, chacun prendra ses responsabilités. Il y a un règlement intérieur qui s'applique, il y a des ponctions sur les rémunérations en cas d'absence. Donc, chacun s'occupe de ses brebis et tout le monde s'en sortira bien. Regardez-vous d'abord !

Alors, je sais que vous avez un grief contre le TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame la présidente, suite à ce qu'il vous est arrivé, mais ne venez pas nous jeter la pierre. Il y a un président de l'assemblée qui est là pour — et c'est le règlement intérieur qui le prévoit — faire la police au sein de l'assemblée. Vous avez quelque chose à dire ou vous avez quelque chose à reprocher à Madame Turquem, je pense que vous devriez faire un dépôt officiel contre cette personne plutôt que de l'attaquer en son absence. Alors, avant d'attaquer les gens, renseignez-vous !

Et je vous assure que si vous étiez renseignée, (Le président : « Merci. ») vous sauriez qu'elle est hospitalisée. Et elle n'a pas mis dans son courrier « pour cause d'hospitalisation », c'est vrai. On a eu une collègue qui a été absente parce qu'elle avait le cancer. On a des collègues qui sont malades, on a des collègues qui ont des problèmes personnels. Ils justifient de leurs absences auprès de leur groupe, ils justifient de leurs absences auprès du président de l'assemblée. Mais de quel droit vous venez la salir en public ?! (Le président : « Merci ») Tout ça parce que vous voulez récupérer son poste pour qu'un de vos membres monte à l'assemblée ! (Le président : « Merci. ») C'est lamentable ! (Le président : « Merci. ») Vraiment dégoûtant ! (*Réaction de M^{me} Sylvana Puhetini.*) Dégoûtant ! (Le président : « Merci... S'il vous plaît... ») Vraiment, ça ne vous honore pas, Madame la représentante ! (Le président : « Merci... S'il vous plaît... ») Vous feriez mieux de la fermer si c'est pour attaquer les gens comme ça ! Je trouve ça lamentable !

Le président : S'il vous plaît, merci !... Dernière intervention, Madame Tetuanui. Après, nous passerons au vote. Restons calmes.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président. Bonjour, chers collègues.

C'est quand même lamentable ce que je peux entendre, enfin, à la seconde où je vous parle. C'est vrai qu'il y a des choses pas normales, quand même, il faut le reconnaître. Il faut faire aussi un choix : soit on fait de la politique ou on continue à travailler.

Monsieur le président, je pense que, dans les jours à venir, il serait opportun de proposer de modifier peut-être le règlement intérieur ou de prendre une délibération pour s'aligner sur les lois de non cumul afin de plafonner les revenus des élus, comme cela se fait au niveau des deux assemblées parlementaires qui sont à Paris. Comme ça, on fait un choix aussi : plafonner les revenus et les rendre non cumulables ; ou on prend un mandat de parlementaire, ou on continue à travailler.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

Le président : Merci... Merci !

Nous passons... Une petite intervention, Madame Galenon, et nous passons au vote après.

M^{me} Minarii Chantal Galenon : Merci. Bonjour tout le monde.

Je vais être rapide, je sais qu'on est fatigués. Monsieur le président, c'est juste à propos des organismes, là, extérieurs. Sur l'organisme n° 21, on continue à le garder ce comité de suivi ?... Voilà, c'est ma question.

Voilà, merci.

Le président : Oui. L'assemblée n'est pas directement compétente s'agissant d'un certain nombre de commissions. De toute façon, toutes les mises à jour, justement, s'imposent en ce qui concerne la présence des représentants au sein des commissions.

Et d'ailleurs, afin de procéder au vote... Du fait de la suppression du CAVC l'année dernière, le gouvernement a décidé de substituer la commission portant création d'un compte d'aide aux victimes des calamités par l'institution d'une commission de recensement des sinistres et de répartition des secours adoptée en gouvernement le 25 janvier 2017 en cette année, ce qui a naturellement pour conséquence d'identifier les membres de droit au sein des commissions, puisqu'il s'agit, pour ce qui nous concerne, du président de la commission de la solidarité et de son vice-président. Voilà. D'accord ?... Donc, voilà la modification qui est opérée dans le document qui vient de vous être remis. Il s'agit de la commission au rang n° 111, à titre d'information.

Donc, la répartition des représentants au sein des organismes extérieurs a fait l'objet d'un consensus avec l'ensemble des présidents des groupes politiques, avec une dernière modification opérée par le RMA en ce qui concerne le conseil d'administration de l'office polynésien de l'habitat au rang 112 avec la substitution de Madame Teura Tarahu par Félix Faatau. Le titulaire devient suppléant et le suppléant devient titulaire. D'accord ?...

Donc, si vous n'avez pas d'observations supplémentaires, je mets aux voix la répartition des représentants au sein des organismes extérieurs. Qui est pour ?... À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Donc, nous nous retrouvons ici à 14 heures 15. En vous souhaitant un bon appétit à tous. À tout à l'heure !

oOo

Suspendue à 13 heures 4 minutes, la séance est reprise à 14 heures 22 minutes.

oOo

PRÉSIDENCE de Madame Lana Tetuanui,
première vice-présidente de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

La présidente : La séance est reprise.

Monsieur le ministre, bonjour. Vous avez bien mangé ?... (Rires.)

Nous passons, chers collègues, au rapport n° 19-2017, et je vais demander au rapporteur, Madame Bruant, de bien vouloir lire son rapport. Merci.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2016-66 APF DU 8 JUILLET 2016 INSTAURANT UNE AIDE AU SOUTIEN ÉCONOMIQUE DU SECTEUR AUTOMOBILE

Rapport n° 19-2017 du 7 mars 2017 présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Madame et Monsieur les représentants Virginie Bruant et Antonio Perez.

— Cf. annexe —

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure : Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre, chers collègues, chers collègues courageux de l'après-midi (*Rires.*), on n'est pas nombreux...

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, chère collègue.

Pour la discussion générale, 60 minutes ont été réparties comme suit : pour le groupe RMA, 33 minutes ; pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, 17 minutes ; et pour le groupe UPLD, 10 minutes.

Pour le groupe UPLD, vous avez votre intervenant ?... *Il n'est pas encore arrivé ?...* Et le TAHOERA'A HUIRAATIRA ?... Non, mais on a dit que la séance allait reprendre à 14 heures 15. Il est 14 heures 29, hein !

Bon, pour le groupe RMA, votre intervention.

M^{me} Armelle Merceron : C'est moi qui dois intervenir, effectivement, donc, je vais le faire.

Monsieur le ministre, Madame la présidente de l'assemblée, chers collègues.

Après des années de stagnation économique, de climat des affaires morose, enfin les principaux indicateurs économiques sont revenus ou reviennent progressivement au vert. Le moral des chefs d'entreprises et la consommation s'améliorent. La chute de l'emploi est enrayée et les embauches salariés reprennent. Le tissu économique se revivifie avec des créations d'activité dans des domaines innovants. Des profils d'entrepreneurs polynésiens, de nouveaux entrepreneurs polynésiens se profilent et se confirment dans des secteurs nouveaux ou offrant des produits modernisés « *made in fenua* ».

Dans le discours qu'il a prononcé devant notre assemblée la semaine dernière, lors de l'ouverture de la session administrative, le Président Édouard Fritch rappelait cette amélioration de la conjoncture soulignée par des institutions que l'on ne peut contester. À l'occasion, il a présenté les nombreux projets du gouvernement pour les mois à venir destinés à conforter le retour durable de la croissance et à mettre le pays sur les rails du développement durable.

Alors, vous pouvez vous demander pourquoi mon introduction prend les choses d'une façon aussi large. En fait, par rapport au texte que nous étudions, je voulais dire que ce revirement favorable

de la situation n'est pas le fruit du hasard. Il résulte d'une démarche construite méthodiquement et il doit être relié, d'une part, à la stabilité politique retrouvée depuis trois ans, mais aussi, d'autre part, à une action gouvernementale dynamique qui s'attache à mettre en place les conditions favorables au retour de la croissance et de la confiance.

L'assainissement des comptes publics est acquis. Il permet de financer une politique active en matière d'investissement public, d'investissement et de consommation des ménages, de soutien à l'emploi et l'insertion. Ces mesures boostent les entreprises, leurs investissements et incitent les recrutements.

Et j'en viens justement au sujet qui nous intéresse puisqu'il rentre dans ce cadre. Parmi les nombreuses mesures soumises à notre assemblée, afin qu'elle fixe le cadre réglementaire et donne les moyens budgétaires au gouvernement, figurent des actions d'ampleur destinées à relancer l'activité économique. Nous avons déjà adopté, en 2016, des mesures de soutien au secteur automobile. Elles étaient nécessaires, car la tendance de la période 2007-2015 a été une très forte baisse des ventes aux particuliers, une stagnation des véhicules utilitaires et un basculement du marché du neuf vers celui de l'occasion. Et j'ai calculé qu'il y avait, en 2015, 3 900 véhicules de moins vendus par rapport au niveau des ventes de 2007. On voit donc bien que ce secteur a été touché de plein fouet. Grâce à la baisse de la fiscalité qui frappe les véhicules électriques ou hybrides et à l'entrée en vigueur en juillet 2016 de la délibération de soutien au secteur automobile, ce secteur a retrouvé des couleurs. Et c'est tant mieux pour ceux et celles qui vivent de cette activité. En 2016, plus de 4 500 véhicules ont été immatriculés selon le chiffre officiel fourni par le service administratif concerné. Je précise au passage qu'il faut remonter à 2011 pour retrouver de tels chiffres. En bonus, l'opération « véhicule propre » a permis, en l'espace d'un semestre seulement, d'intégrer plus de 600 véhicules pas ou peu polluants dans le parc automobile et de retirer autant de véhicules de plus de sept ans d'âge. Donc, ceci pendant le dernier semestre de 2016.

En synthèse, je dirai qu'il en résulte trois retombées majeures :

1. Des ventes supplémentaires pour les concessionnaires qui tiraient la langue depuis quelques années.
2. Une prise en compte de la dimension écologique, puisqu'il s'agit surtout de favoriser l'achat d'équipements dont les émissions de gaz à effet de serre sont plus respectueuses de notre environnement.
3. Un gain de pouvoir d'achat pour les ménages qui trouvent ici le moyen de s'équiper à moindre coût. Étant entendu que de nos jours, la mobilité est une des conditions pour s'insérer dans le monde du travail.

L'année 2017 étant placée sous le signe du combat pour la relance économique et le renforcement de la solidarité, le gouvernement nous propose que cette aide soit aujourd'hui reconduite, comme en atteste l'inscription d'une enveloppe budgétaire de 200 millions F CFP qui devrait permettre le soutien à l'acquisition d'environ, nous a-t-on dit, 1 000 véhicules neufs. Et, il faut le préciser, le retrait d'un nombre à peu près égal de véhicules anciens ou hors d'usage.

Je rappelle que l'aide du Pays valable pour les véhicules achetés ou loués est fonction du mode de motorisation, électrique ou hybride, de la quantité de CO₂ rejeté et qu'elle varie entre 250 000 et 150 000 pour les véhicules automobiles et qu'elle est de 80 000 francs pour les motocycles. On se rappelle également que l'aide publique est doublée par un effort obligatoire du même niveau des concessionnaires. Cette aide qui reste exceptionnelle est limitée dans le temps, car nous formons tous le vœu qu'avec le retour de la croissance, le secteur automobile sera en mesure de voler de ses propres ailes dans peu de temps.

Le retrait définitif des véhicules en état de marche pose néanmoins la question de leur devenir — je voulais l'évoquer devant vous, Monsieur le ministre —, et notamment l'utilisation des

pièces détachées, des pneus et des éléments de carrosserie dans le cadre d'un marché de casse parallèle qui se génère normalement et qu'il faudra sans doute organiser au nom de la sécurité et de la transparence. Et puis, puisqu'on parle de véhicules personnels, je voudrais quand même insister sur la nécessité de donner un élan au développement des transports collectifs pour faciliter le déplacement des familles et des personnes sans véhicules pour réduire l'encombrement de nos routes et limiter les rejets polluants.

Enfin, le présent projet de loi du pays vise également à prendre en considération les effets des intempéries, aussi exceptionnelles que dévastatrices, qui ont frappé une partie de notre pays en début d'année. Le remplacement des véhicules sinistrés lors des dites catastrophes naturelles constatées par le Conseil des ministres sera encouragé par le vote de ce texte. En effet, le gouvernement n'est pas resté insensible à la détresse de ces personnes, entreprises ou associations, qui, durant ces tragiques événements, ont vu leurs moyens de locomotion noyés sous les yeux. Logiquement, il est prévu la suppression de la condition d'âge du véhicule sinistré, alors qu'elle reste de sept ans et plus pour tout autre acquéreur potentiel. Enfin, parmi les conditions d'éligibilité au bénéfice des aides, un nouvel obstacle de taille disparaît puisque, dorénavant, le détenteur d'un véhicule qui ne marche plus pourra prétendre à l'aide comme les autres ; l'objectif des pouvoirs publics étant d'accélérer le renouvellement du parc automobile polynésien, gage de sécurité sous nos routes dans un environnement plus sain.

Au vu de ces observations et au nom du groupe RMA, je vous propose, mes chers collègues, d'approuver ce texte.

Merci de votre attention puisque, pendant ce temps, l'hémicycle s'est remplie.

VM

La présidente : Merci, Madame Merceron. Pour le groupe TAHO'ERA'A HUIRA'ATIRA, j'appelle Madame Amaru.

M^{me} Patricia Amaru : Merci, Madame la présidente. Madame la présidente, Monsieur le ministre, chers collègues représentants, les collaborateurs, *bonjour*.

Le gouvernement avait décidé d'instaurer en juillet 2016 un dispositif d'aide au renouvellement de véhicule automobile en faveur des ménages, lequel aura eu pour effet de soutenir l'activité du commerce automobile.

Ce dispositif d'aide s'inspire de précédentes mesures d'incitation à l'achat de véhicule neuf tout en y ajoutant une dimension environnementale orientée vers la réduction des gaz à effets de serre. Sur ce point, le groupe TAHO'ERAA HUIRAATIRA n'avait plus qu'à saluer la démarche qui visait à la fois à dynamiser le secteur automobile tout en affichant sa préoccupation quant à la préservation de notre environnement. L'enveloppe prévue pour ce dispositif avait été arrêtée à 200 millions de francs pacifique pour la prime à l'acquisition d'un nouveau véhicule, à laquelle s'ajoutait un montant de 50 millions de francs affecté à la destruction de l'ancien véhicule. D'après les premiers bilans présentés en commission, ce dispositif a tenu toutes ses promesses en engendrant un effet *booster* pour le secteur automobile. La satisfaction des concessionnaires polynésiens a naturellement incité le gouvernement à renouveler ce dispositif avec, pour ambition, de le faire bénéficier, cette fois, à plus de 800 véhicules neufs contre 615 en 2016. Aujourd'hui, il nous est donc proposé de renouveler le dispositif « Opération voiture propre » mais également d'élever une contrainte, à savoir supprimer la condition liée à l'état de marche du véhicule remplacé. Ainsi, cela signifie qu'un véhicule hors état de marche pourrait être éligible au dispositif.

Si nous approuvons sans réserve le renouvellement du dispositif, s'agissant de cette modification nous pouvons rester quelque peu perplexes. Cette condition d'état de marche, une fois levée, paraît être en effet potentiellement source de difficultés. Ne craignez-vous pas de voir le remplacement de véritables épaves trouvées au bord des chemins ? Je caricature, hein ! Certes,

l'aspect environnemental de la démarche s'en trouverait encore une fois justifiée, mais avez-vous anticipé l'effet d'aubaine que cela pourrait représenter ?

L'autre innovation introduite, la principale sans doute, dans ce nouveau dispositif, c'est celle évoquée tantôt de l'introduction d'une aide au remplacement des véhicules sinistrés lors des catastrophes naturelles. Cette mesure fait écho, en effet, aux récents événements météorologiques qui ont touché le pays et qui ont entraîné des pertes économiques importantes et des milliards de dégâts matériels. Cette aide spécifique aux véhicules sinistrés durant les intempéries devrait permettre aux propriétaires de véhicules déclarés en perte totale et ne disposant pas de contrat d'assurance de bénéficier du dispositif d'aide mis en œuvre par la délibération du 8 juillet 2016 et d'obtenir ainsi un rabais sur l'achat d'un véhicule neuf. Selon les éléments de la DGAE, ce ne sont pas moins d'un millier de véhicules qui ont pu être identifiés sinistrés. Malheureusement, seules 200 à 300 déclarations de véhicules sinistrés ont été officiellement enregistrées, ce qui semble particulièrement peu par rapport au constat sur le terrain. Le gouvernement envisage-t-il de mener une campagne de communication afin d'inviter les sinistrés à se manifester ?

Pour finir, quand bien même nous saluons la mise en place d'un dispositif au bénéfice des sinistrés, il reste regrettable qu'il ne s'agisse là que d'une prise en charge très partielle des véhicules pour certaines catégories de sinistrés en effet, les plus défavorisés, j'entends. Ce dispositif ne sera pas suffisant pour leur permettre de remplacer leur voiture perdue. L'achat d'un véhicule neuf restera pour ces derniers toujours hors de portée. Dans ce cadre, d'autres dispositifs d'aides ne pourraient-ils pas être créés en tenant compte par exemple des ressources des ménages ?

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Madame la représentante. Pour le groupe UPLD, Madame Tahiaata, vous avez la parole.

M^{me} Chantal Flores-Tahiaata : *Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre, bonjour.*

Je vais intervenir pour le compte d'un de mes collègues qui est absent. Donc, s'il y a quelque chose, vous pouvez toujours me dire, mais je lui transmettrai toutes vos remarques. *Merci.*

Madame la présidente, Monsieur le ministre, le 8 juillet 2016, l'UPLD s'était abstenue sur cette délibération qui semblait être destinée plus aux concessionnaires automobiles qu'aux ménages.

Le but de la mesure, l'an dernier, était clairement de multiplier les ventes de voitures neuves mais également de pousser les consommateurs à se tourner vers les voitures dites « propres ». Nous étions passés alors d'environ 8 000 véhicules en 2007 à 4 000 en 2015.

La délibération de 2016 combinée avec les exonérations concernant certains types de véhicules hybrides a permis aux concessionnaires de dépasser les 5 000 véhicules l'an dernier. Le chiffre définitif n'a pas encore été transmis mais, semble-t-il, entre 615 et 620 véhicules ont été concernés par ce dispositif « voiture propre » en 2016. Quant aux 4 000 et quelques autres vendus, il serait intéressant de connaître la part des véhicules propres. Si nous sommes loin des 8 000 voitures de 2017, c'est parce que les ménages n'ont pas les moyens d'acheter des voitures neuves malgré les aides diverses et se tournent plutôt vers les voitures d'occasion.

Aujourd'hui, le dispositif évolue cependant dans le bon sens. C'est pourquoi donc le groupe UPLD va le soutenir.

Vous souhaitez étendre cette « aide au renouvellement de véhicule en faveur des ménages » aux voitures sinistrées, sans condition d'âge du véhicule, ainsi qu'aux « épaves » de plus de 7 ans, c'est-à-dire les voitures n'étant « pas en état de marche ».

S'agissant des épaves qui seront dorénavant incluses dans le dispositif, c'est une bonne mesure dans le sens où ces carcasses salissent nos paysages, jardins et bords de route. Cependant, il faut s'assurer que le concessionnaire ne profite pas de cette possibilité pour doubler leur mise en revendant les pièces d'occasion sans aucun retour pour le Pays ou pour les ménages. L'argent public ne doit pas être prétexte à permettre des rentrées d'argent trop importantes pour les concessionnaires. Ce sont donc les ménages que l'UPLD souhaite aider avant tout, plus que les concessionnaires. Or, la revente de ces pièces d'occasion, semble-t-il, représente une rentrée d'argent non négligeable. D'ailleurs, comme il a également soulevé en commission, il faut faire attention aux effets d'aubaine pour les entreprises. En effet, les entreprises amortissent leurs voitures en moins de 7 ans. Donc, elles se sont déjà octroyées une prime par l'amortissement, à laquelle s'ajouterait alors la prime du Pays en plus de l'indemnisation du véhicule par l'assurance. Donc, on doit être vigilant dans la traçabilité pour éviter ces cumuls et préserver notre budget. Et il se demande si le gouvernement a déposé un amendement allant dans ce sens.

Aujourd'hui, nous voulons ajouter également une autre dimension à cette délibération en rajoutant les voitures sinistrées. Environ 300 véhicules seraient éligibles pour avoir fait l'objet d'une déclaration auprès des assurances. Il faut savoir que, sur ces véhicules atteints par les inondations, à peine 20 % d'entre eux étaient assurés. La prime de l'assureur est cumulable avec l'aide afin de pousser les sinistrés à acquérir un nouveau véhicule. Dans la pratique, la procédure consistera pour la DGAE à transmettre la liste des véhicules sinistrés à la commission des secours mise en place par le Pays avant de délivrer une attestation du statut de sinistré dans l'hypothèse d'un rachat d'un nouveau véhicule auprès d'un concessionnaire.

Ici aussi, la réactivité de la puissance publique est louable et nous soutenons cette initiative du gouvernement. Cependant, attention à ne pas inciter les assurances à ne pas couvrir ces dommages et se décharger ainsi sur le budget de notre Pays.

Comme à la commission, il regrette que les modifications dont il a parlé pendant la commission liées aux inondations... Il en a parlé ! Il regrette qu'on n'ait pas étendu jusque-là... Donc, il souhaiterait élargir la disposition des établissements publics à caractère industriel et commercial. Pour l'instant, seules les entreprises de moins de 10 salariés ou associations sont éligibles au dispositif. Et il pose la question, si un amendement a été déposé à ce sujet.

Merci donc pour ce dossier. On est favorable. Merci.

La présidente : Merci, Madame la représentante.

Avant que je donne la parole au ministre pour répondre aux interventions, je vais enfreindre un peu le règlement intérieur juste pour poser une question.

Hormis les entreprises et les particuliers qui sont éligibles, je pense tout d'un coup aux communes parce que ce sont quand même des entités qui renouvellent beaucoup leur parc automobile roulant. Est-ce que nos 48 communes, sans exception, de la Polynésie sont aussi éligibles à ce dispositif ?

Voilà, Monsieur le ministre, merci de bien vouloir répondre aux orateurs.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Madame la présidente. Bonjour à toutes et tous, en sachant que l'assemblée est majoritairement féminine aujourd'hui. Je voudrais saluer les dames de l'assemblée qui, semble-t-il, l'après-midi sont plus courageuses que les hommes ; mais saluer aussi les hommes qui sont là, notamment au TAPURA et au TAHOERA'A, puisqu'il y a des hommes du TAHOERA'A aussi qui sont là. Je regrette l'absence de mon ami Tony Geros qui n'a pas pu lire son intervention, mais ce n'était peut-être pas à lui, je ne sais pas, parce que notre représentante n'a pas voulu dévoiler tout le voile qui pèse sur cet orateur absent. Donc, merci pour vos interventions.

Effectivement, nous pensons que cette opération « voiture propre » doit être renouvelée en tirant aussi les leçons de l'application de la première année qui a connu un vrai succès. Succès, certes, mesurable en termes de vente de véhicules, comme cela a été rappelé par Madame Merceron, et je l'en remercie, en rappelant que c'est une des mesures du plan d'action économique exceptionnelle qui a été déployée puisque, bien entendu, cette mesure prise seule a un intérêt tout relatif puisque ce qui est important, c'est l'ensemble du plan d'action économique qui a été mise en place et qui commence à porter ses fruits. Mais, mesure appréciable sous l'angle du nombre de véhicules finalement vendus. Donc, c'est mieux pour les concessionnaires, mais surtout n'oublions pas qu'il y a des emplois derrière ces concessionnaires, et puis aussi pour les Polynésiens et Polynésiennes qui ont pu bénéficier de ses acquisitions.

Est-ce qu'il y a un marché parallèle des pièces sur ces véhicules dans l'attente de leur destruction ? Si c'est un marché parallèle, il est parallèle et il n'est pas connu puisqu'officiellement il n'y en a pas. Je ne vais pas confirmer en tant que ministre de l'Économie qu'il y a un marché parallèle. Tout le monde le suppose mais, le jour où il est constaté, c'est une infraction et, à ce moment-là, il y aura des poursuites judiciaires, si tel était le cas. Puisque je rappelle que les dispositions de la délibération prévoient que ces véhicules soient détruits entièrement. Donc, toute personne qui s'amuserait à faire cela, si cela existe, s'expose à des poursuites judiciaires. Je rappelle que tout officier de police judiciaire, on parlait des maires tout à l'heure, peut très bien constater effectivement ces infractions et le signaler au procureur.

Pour dire aussi, comme l'a souligné le TAHOERA'A mais aussi l'UPLD effectivement, mais le TAHOERA'A en étant perplexe, il était important pour nous d'ouvrir cette mesure aux véhicules qui ne sont pas en état de marche. Je suis perplexe de votre perplexité parce que c'est important d'enlever les épaves qui traînent partout au bord des routes. Et en fait, si cela permet de racheter une voiture neuve, on aura fait une pierre trois coups. Trois coups parce l'épave, on ne va plus la voir. Le deuxième coup, c'est que l'épave va être recyclée et sortie de chez nous. Et troisième coup, c'est qu'il aura une nouvelle voiture, celui qui a acheté. Donc, c'est bien. Enfin, il me semblait que c'était bien. J'espère que j'ai levé votre perplexité. C'est moi qui suis perplexe du coup parce que, comme l'UPLD l'a souligné, c'est une bonne mesure *a priori* pour aussi enlever ces épaves. C'était dommage de se priver parce que certains avaient une épave parce qu'ils ne pouvaient pas faire l'acquisition d'un nouveau véhicule, mais le fait d'avoir cette aide les motivent et fait en sorte qu'ils achètent un véhicule. Et en plus, ils recasent les épaves.

Mais, il n'y a pas que cette situation-là. Vous avez aussi des situations où la voiture marche jusqu'à ce qu'elle arrive chez le concessionnaire ; après, cela ne marche plus. Si on n'élargit pas le dispositif à eux, on va lui dire de pousser sa voiture pour rentrer chez lui et de la réparer pour qu'il la revende ensuite. Donc, Monsieur Vanizette a dû pousser des voitures qui sont venues à la DGAE, parce qu'elles ne marchaient plus. Donc, on a proposé d'élargir aussi le dispositif, même si cela ne marche plus. Ce qui est important, c'est qu'on sorte ces véhicules du parc et qu'on les détruise et qu'en échange, il y ait un rachat d'un nouveau véhicule.

Il était important effectivement aussi d'associer les sinistrés parce qu'on ne peut pas ignorer l'urgence et en tout cas le désastre que les intempéries ont connu. Alors, cela a pris un peu de temps, bien entendu. Il faut savoir que dès lors qu'on votera cette disposition, en cas de nouvelles intempéries — cela s'appliquera bien sûr à celles qui sont passées —, au moins, nous aurons désormais un texte prêt pour permettre aussi aux sinistrés qui en ont les moyens, on est d'accord, ceux qui peuvent acheter un véhicule neuf, de pouvoir le faire avec une aide du Pays.

Est-ce que cela incite les assureurs à ne pas assurer ? Non. D'abord, il y a une obligation de s'assurer et, ensuite, nous n'intervenons pas dans le processus sur l'indemnisation qui est entre un assureur et son assuré. Le Pays ne vient pas... Alors, fallait-il interdire le cumul ? Je pense que non puisque, justement, ce n'est pas nous qui décidons du montant de l'indemnisation. Et puis, je vous rappelle que ce montant, il se fait à dire d'experts et que donc les experts peuvent très bien constater, quand bien même il y aurait une valeur nette comptable pour les entreprises ou une valeur estimée à

l'argus ou je ne sais quel étalon pour les particuliers, l'expert, lui, va déterminer la valeur constatée du véhicule au moment de la perte totale, qui est très aléatoire. Ce n'est pas simplement un amortissement sur 7 ans calculé par des annuités divisant par 7 du prix d'achat. Ce n'est pas cela. Vous savez, par exemple, qu'un véhicule, la deuxième année, peut avoir perdu 50 % de sa valeur dès lors qu'il est sorti du concessionnaire même s'il est neuf. Donc, on n'est pas sur du linéaire en termes d'appréciation et il était important de dissocier les deux. En fait, quand on dit que l'on permet le cumul, cela ne veut pas dire qu'on l'encourage, cela veut dire simplement que les assureurs font leur boulot et, nous, on fait le nôtre. Et le nôtre, c'est de permettre à ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, avec notre prime, de pouvoir acquérir un nouveau véhicule plutôt qu'un véhicule d'occasion qui pourra générer des frais par ailleurs si ce véhicule est en mauvais état.

Donc, je voudrais aussi rassurer, pour le coup, peut-être l'UPLD sur les effets d'aubaine. Ce sont bien sur les petites entreprises d'au moins 10 salariés. Les entreprises l'amortissent sur 7 ans, oui, ce sont surtout les grandes entreprises qui font ce genre d'amortissement. « Comptablement », oui, mais une petite entreprise de moins de 10 salariés, elle garde sa voiture en général jusqu'à ce qu'elle ne marche plus. On connaît tous les toutes petites boîtes. Je connais peu de très petites boîtes de moins de 10 salariés qui disent : Tiens, ma voiture a 7 ans, je vais la vendre !... Non. En général, c'est : ma voiture ne marche plus et cela me coûte plus cher de la réparer que de l'entretenir, donc je la vends. Donc, je ne crois pas qu'on ait particulièrement d'effets d'aubaine.

Et puis, je vous rappelle quand même que pour les véhicules des entreprises sinistrées, pour l'ensemble des sinistrés, on ne tient pas compte de l'âge. Je crois que cela vous a été dit en commission. Donc, cela s'applique aussi. Vous pouvez avoir dans un parc d'entreprises des véhicules d'âges différents ; quand ils ont été sinistrés à cause des intempéries, les durées d'amortissement sont différentes en fonction de l'âge de ces véhicules et puis de l'usage qui en fait. Un véhicule de livraison qui roule tous les jours va peut-être s'user plus qu'un véhicule de service qui sert au patron effectivement pour faire la tournée de ses magasins. Donc, tout cela est aléatoire. Nous avons essayé autant que possible de limiter les effets d'aubaine. Après, j'ai envie de vous dire que si l'effet d'aubaine se traduit au final par l'achat d'un véhicule, on aura quand même réussi notre opération parce que, quelque part, on aura renouvelé le parc avec des véhicules moins polluants et, en plus, on aura permis aussi cette relance du secteur. Du coup, il ne s'agit pas, je voulais le dire, de pousser les sinistrés à acheter mais d'aider. Parce que l'achat d'un véhicule neuf reste quand même un acte important et je pense que ceux qui n'en ont pas les moyens ne vont pas être poussés par cette prime. L'idée c'est de leur permettre de passer peut-être le dernier palier.

Monsieur Geros évoquait le cas des communes, Madame la présidente, comme celui des ÉPIC, mais ces dispositifs d'aide s'adressent aux particuliers et aux entreprises. On pourrait envisager des aides aux communes mais, pour cela — je ne vais pas renvoyer la balle à mon Président qui est aussi chargé des relations avec les communes —, nous sommes sur un autre dispositif institutionnel, sachant que les communes interviennent un petit peu dans le cadre de la DDC pour l'équipement des véhicules des communes et que, bien entendu, la DDC s'applique même quand il n'y a pas d'intempéries, et je crois *a fortiori* quand il y en a. Mais, je ferai part de votre souci qui a été évoqué en commission pour les intempéries qui ont touché les communes. Mais il me semble que cela doit être réglé à un autre niveau et dans un autre cadre. Pour les ÉPIC, nous sommes plutôt sous l'angle aussi du budget de la Polynésie française. Parce que, pour les communes, on a quand même la difficulté d'avoir des collectivités différentes et vous savez que tout cela est assez encadré. Pour les ÉPIC, il n'est pas prévu de les associer dans notre dispositif. L'argent public étant rare, c'est vrai qu'on se concentre sur les particuliers et les petites entreprises de moins de 10 salariés.

Voilà pour les réponses. J'espère avoir répondu à toutes les interventions. J'ai cru comprendre qu'il y a un soutien unanime à cette nouvelle proposition, donc remercier l'ensemble des groupes, surtout pour les bénéficiaires, les sinistrés et puis les petites entreprises et les particuliers. Et je crois que, même ceux qui ont des épaves, il faut leur ouvrir parce que cela permettra aussi de libérer. Parce qu'on avait commencé à constater une situation assez ubuesque où, finalement, ceux qui avaient la voiture qui marchait encore étaient aidés pour la détruire et pas ceux qui avaient une épave.

Alors, on peut toujours dire qu'on pourrait leur reprocher d'avoir laissé l'épave qui est devenue épave mais, en même temps, tout le monde n'a pas fait le choix. Je ne pense pas que tout le monde fasse un choix délibéré d'avoir une voiture qui devienne une épave ; c'est la condition financière du ménage, c'est plein de raisons qui font que l'épave est devenue épave.

Donc, voilà, Madame la présidente. Merci en tout cas du soutien des groupes et, puis, j'espère que cette délibération amendée des expériences que nous avons eu permettra d'atteindre ces chiffres qui ont été annoncés tout à l'heure, 800 véhicules pour cette année. Et puis nous mesurerons ensemble ensuite, si ce dispositif devrait être poursuivi dans les années à venir ou pas... Je vous rappelle que le plan d'action économique exceptionnelle s'est déroulée sur deux ans, nous sommes donc sur le deuxième exercice ; après il faudra voir si cela doit être révisé ou pas.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?... Je pense que le ministre a été plus clair que clair. Et comme c'est juste une modification d'une délibération qui date de 2016... Je me rappelle de la séance, on a beaucoup échangé sur cette délibération. Donc, chers collègues, je vais vous proposer à ce qu'on passe à la procédure simplifiée de la délibération.

Qui est pour la procédure simplifiée de la délibération ?... Oui, c'est à l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

La présidente : Donc, je soumetts aux voix la délibération n° 19-2017. Qui est pour ?... C'est une délibération !... Alors, qui est pour la délibération ?... 40 voix pour. Qui est contre ?... Le TAHOERA'A, abstention... 15 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 40 voix pour et 15 abstentions.

La présidente : La délibération est adoptée.

oOo

LOI DU PAYS PORTANT FRACTIONNEMENT DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ SUR LES TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES VIAGÈRES ET INDEMNITÉS DIVERSES

Rapport n° 20-2017, en date du 7 mars 2017, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Mesdames les représentantes Virginie Bruant et Armelle Merceron.

— Cf. annexe —

— **Procédure d'examen simplifiée** —

La présidente : Nous passons au rapport suivant, n° 20-2017, sur le projet de loi du pays portant fractionnement de la contribution de solidarité sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses.

Et je demande à son rapporteur, Madame Bruant, de bien vouloir exposer le rapport. Merci.

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure : Merci, Madame la présidente.

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Madame le rapporteur. Pour la discussion générale, 60 minutes ont été réparties comme suit : pour le groupe RMA, 33 minutes ; pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, 17 et le groupe UPLD, 10.

J'appelle l'intervenant du groupe RMA à prendre la parole. Madame Puhetini.

M^{me} Sylvana Puhetini : Merci, Madame la présidente. Monsieur le vice-président, chers collègues, *bonjour*.

Le 30 janvier dernier, l'assemblée de la Polynésie française adoptait un dispositif d'incitations financières au départ volontaire au profit de ses agents administratifs. Neuf personnes, à ce jour, ont déjà manifesté leur volonté de partir après de bons et loyaux services, mais les candidats potentiels ont encore jusqu'au 30 avril pour se décider.

À l'instar des mesures mises en œuvre au niveau du Pays, notre institution se doit en permanence de rechercher des économies budgétaires dans un souci d'une meilleure gestion des deniers publics, mais elle a également l'ambition d'accroître les compétences de son personnel permanent en élevant le niveau de qualification.

Mais pour atteindre les objectifs de ce plan, encore faut-il renforcer son attractivité ! D'où la demande d'atténuation de la contribution solidarité territoriale applicable aux indemnités de départ versées telle que formulée dans le présent projet de loi du pays.

Cette disposition n'est pas un privilège accordé au personnel de l'assemblée, bien au contraire. En réalité, il s'agit simplement de s'aligner sur ce qui existe déjà dans la fonction publique, mais également en faveur des salariés du privé au moment même où certaines entreprises envisageaient un dégraissage de leurs effectifs compte tenu de la persistance de la crise économique.

II

À l'époque, les principales organisations syndicales étaient montées au créneau, arguant d'une certaine équité dans le mode de calcul pour le prélèvement de la CST. Et c'est donc tout naturellement, au nom de cette même équité, que la représentation territoriale doit aujourd'hui accepter le principe du fractionnement.

Grâce au tableau qui nous a été fourni pour exemple sur la base d'une prime de 3 millions de F CFP, pas besoin de faire de longs discours pour comprendre qu'entre une application normale du barème de la CST et le système de fractionnement qui évite la progressivité dans les tranches d'imposition, le montant retenu est sans commune mesure. Gageons que cette « économie » réalisée par les intéressés puisse servir à prendre un nouveau départ dans leur vie professionnelle...

Pour ma part et compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, je ne vois aucune objection à approuver ce projet de loi du Pays.

Je vous remercie.

La présidente : Merci chère collègue. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA ?... Madame Vaiho.

M^{me} Gilda Vaiho : Merci Madame la présidente. Monsieur le ministre, chers collègues représentants, cher public *bonjour*.

Par la loi du pays n° 2017-03 du 30 janvier 2017, nous avons approuvé un dispositif d'incitation financière au départ volontaire au profit des agents administratifs de notre assemblée.

Outre la volonté de l'institution de réduire sa masse salariale et de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, l'objectif de cette mesure était et demeure celle de promouvoir les profils et compétences utiles au travail du législateur.

Comme notre président de l'assemblée nous l'a annoncé, lors de l'ouverture de la session administrative la semaine dernière, une réorganisation de l'ensemble de l'administration de notre institution est engagée en ce sens. Cette dernière verra la refonte de nombreux services pour plus de cohérence et d'efficacité. Dans ce contexte, une première étape a été franchie, semble-t-il, avec succès. Il a ainsi été instituée une indemnité de départ volontaire, soit 50 % des salariés (traitements et indemnités), qu'aurait perçu l'agent demandeur au départ volontaire s'il avait travaillé jusqu'à l'âge limite d'activité, conformément à son statut, sans que cette indemnité ne soit supérieure à 24 mois de rémunération.

C'est justement sur cette indemnité que le projet de texte d'aujourd'hui souhaite intervenir. Il faut le dire, la mise en place d'un tel dispositif de départ volontaire a des répercussions pour l'institution. Et sur le paiement des prélèvements obligatoires et, en l'occurrence, sur le paiement de la contribution de solidarité territoriale.

Le projet de loi du pays qui nous est demandé aujourd'hui d'examiner a pour objet justement de traiter de cette problématique, en ouvrant la possibilité d'appliquer le dispositif de fractionnement bénéficiant aux revenus différés ou complémentaires aux indemnités de départ volontaire des agents de l'assemblée de la Polynésie française. Cette réforme est plus précisément destinée à atténuer l'application de la contribution de solidarité territoriale aux dites indemnités de départ volontaire, versées aux agents de l'assemblée de Polynésie française, dispositif de départ acté, je le rappelle, en janvier dernier. La CST s'applique en effet mensuellement au traitement : salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses, selon un système de tranche progressive. En d'autres termes, plus le revenu imposable est important plus la contribution sera élevée. Le montant de la contribution est ainsi calculé en appliquant des taux progressifs par tranche sur le montant brut de la totalité des sommes versées. Ces taux varient de 0,5 % pour la fraction de revenu inférieur à 150 000 F CFP, à 25 % pour la fraction de revenu supérieur à 2 500 000 F CFP.

Toutefois, il existe un système de fractionnement s'appliquant aux salariés du secteur privé et permettant de diluer la charge de cette contribution sur plusieurs mois et d'éviter ainsi la progressivité dans les tranches d'imposition. Pour faire simple, cette mesure permettra, une fois adoptée par notre assemblée, de limiter l'imposition jusqu'à un taux maximum de 7 %, au lieu de 25 %, dans les conditions normales. En parallèle des économies financières attendues, cette mesure donnera tout son sens au dispositif de départ anticipé à la retraite en le rendant véritablement incitatif.

Aussi, compte-tenu de ces objectifs, et afin de rester cohérent avec notre vote en janvier dernier, le groupe que je représente votera en faveur de ce projet de loi du pays.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci Madame la représentante. Pour le groupe UPLD, Madame Flores-Tahiata.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : Ça va être redondant mais je vais lire quand même. (*Rire.*)

Monsieur le ministre, ce dispositif, ce projet de loi du pays fiscal vient compléter le dispositif d'incitations financières adopté déjà en faveur des agents administratifs de l'assemblée de la Polynésie. Ainsi, il permet le fractionnement de la contribution de solidarité sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses, due au titre des indemnités versées dans ce cadre.

Plus précisément, il s'agit de l'indemnité de départ volontaire dont la taxation, au titre de la contribution de solidarité, sera fractionnée par le nombre de mois de salaire que représente cette indemnité dans la limite de 20 mois, avec l'application du barème prévu à l'article LP 193-15 du code des impôts au montant de chacune des fractions mensuelles déterminées ci-dessus, et addition de la totalité des contributions dues au titre de chacune des fractions. Ainsi donc, le montant de la contribution de solidarité dû par l'agent qui accepterait un départ volontaire serait bien moindre selon ce procédé.

N'ayant pas d'observations particulières à formuler sur ce dossier, nous allons voter favorablement.

Merci.

La présidente : Merci Madame Tahia. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Madame la présidente.

Il y a un ministre des Finances qui vient vous proposer de baisser un impact fiscal. Donc merci de votre soutien ! Merci de votre soutien ! J'ai juste à dire cela, Madame la présidente. Merci. Surtout merci pour ceux qui seront concernés. C'est un geste important qui est fait là par le gouvernement et notre assemblée si cette loi est votée. Je crois qu'il faut le souligner parce que l'impact sera très fort. Mais c'est bien, je crois, ce qui est souhaité par l'ensemble des groupes ici représentés ; donc le gouvernement obtempère. Non, nous souhaitons aussi avec vous effectivement que ce texte soit voté pour, bien sûr, permettre que ce dispositif soit efficace et bénéficie aux futurs bénéficiaires. Voilà. Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre. Madame le rapporteur, article LP 1.

— Cf. annexe —

Article LP 1.-

La présidente : Qui est pour l'article LP 1 ?... À l'unanimité ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : L'article LP 1 est adopté.

L'article LP 2.

Article LP 2.

La présidente : Même vote pour l'article LP 2 ?... Même vote. Unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : L'article LP 2 est adopté.

ADOPTÉ.

La présidente : Chers collègues, comme c'est une loi du pays, conformément au règlement intérieur, nous devons procéder au scrutin public.

Par contre... Madame Levy-Agami, est-ce que vous voulez bien écouter ce que je suis en train de dire ?... Par contre, nul ne peut aussi nous empêcher de procéder à la procédure simplifiée. À

la demande du président de l'assemblée — c'est moi actuellement qui fait office de président — je soumetts normalement à la conférence des présidents de groupe ou l'ensemble des élus, ou sinon le gouvernement peut demander la procédure simplifiée. Mais comme il y a une majorité de femmes cet après-midi et que nous avons toujours été pour la paix des ménages et que je vois que c'est un texte qui rapporte l'unanimité des élus que nous sommes, au lieu que je demande au ministre, au vice-président de me demander la procédure simplifiée, je vous demande... C'est comme si le vice-président m'avait demandé : est-ce que nous serions d'accord pour appliquer la procédure d'examen simplifiée pour la LP que nous venons d'adopter, puisqu'il n'y a que deux articles ?

Alors, qui est pour ?... (*Réaction de Madame Sandra Manutahi Levy-Agami.*) Merci, Madame Levy-Agami. Donc, nous sommes pour la procédure simplifiée.

Elle va quand même appeler. Après quoi, je vais passer au vote, c'est ça ?...

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	Absent, a donné procuration à M ^{me} Béatrice Lucas, pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	Pour
M ^{me}	Aro	Dylma	Pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	Pour
M.	Buillard	Michel	Absent, a donné procuration à M. Puta'i Taae, pour
M ^{me}	Cross	Valentina	Absente
M.	Drollet	Jacqui	Absent, a donné procuration à M ^{me} Minarii Chantal Galenon, pour
M.	Faatau	Félix	Absent, a donné procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M.	Flohr	Henri	Absent, a donné procuration à M ^{me} Joëlle Frébault, pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Pour
M.	Fong Loi	Charles	Pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	Pour
M.	Geros	Antony	Absent, a donné procuration à M ^{me} Chantal Flores-Tahiata, pour
M.	Graffe	Jacque	Absent, a donné procuration à M ^{me} Emma Maraea, pour
M.	Haumani	Evans	Pour
M.	Ienfa	Jules	Pour
M ^{me}	Iriti	Teura	Absente, a donné procuration à M ^{me} Lois Salmon-Amaru, pour
M.	Jordan	Rudolph	Absent, a donné procuration à M ^{me} Lana Tetuanui, pour
M.	Laurey	Nuihau	Absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M.	Leboucher	Michel	Absent, a donné procuration à M. Jean Temauri, pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Absent, a donné procuration à M ^{me} Éliane Tevahitua, pour
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Pour
M ^{me}	Maraea	Emma	Pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Absente, a donné procuration à M ^{me} Monique Richeton, pour
M ^{me}	Merceron	Armelle	Pour
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à M ^{me} Patricia Amaru, pour
M.	Perez	Antonio	Pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Pour
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Pour
M.	Raioha	Jacques	Absent, a donné procuration à M. John Toromona, pour
M ^{me}	Richeton	Monique	Pour

M.	Riveta	Frédéric	Absent, a donné procuration à M ^{me} Virginie Bruant, pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Pour
M.	Schyle	Philip	Absent, a donné procuration à M ^{me} Jeanine Tata, pour
M.	Taae	Putai'i	Pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	Pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Absente, a donné procuration à M ^{me} Dylma Aro, pour
M.	Temaru	Oscar	Absent
M.	Temaouri	Jean	Pour
M.	Temeharo	René	Absent, a donné procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M.	Teriitahi	Moehau	Absent, a donné procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Pour
M ^{me}	Teura	Justine	Pour
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Pour
M.	Tong Sang	Gaston	Absent, a donné procuration à M. Jules Ienfa, pour
M.	Toromona	John	Pour
M.	Tuheiaiva	Richard	Absent, a donné procuration à M ^{me} Justine Teura, pour
M.	Tuihani	Marcel	Pour
M.	Tumahai	Ronald	Absent, a donné procuration à M. Antonio Perez, pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, pour
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Pour
M ^{me}	Vanaa	Élise	Pour
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Absente, a donné procuration à M ^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami, pour

La présidente : La loi du pays est adoptée à l'unanimité des membres de l'assemblée.

ADOPTÉE, au scrutin public, à l'unanimité.

La présidente : Monsieur le vice-président, vous ne pouvez qu'être heureux à l'heure où je vous parle puisque ce texte-là est voté à l'unanimité par l'ensemble des représentants de l'assemblée.

Madame Puhetini, vous voulez encore parler sur ce texte-là ?... Explication de vote ?... Vous avez la parole.

M^{me} Sylvana Puhetini : Merci, Madame la présidente. Monsieur le vice-président, ministre des Finances, merci pour ce geste.

Permettez-moi de profiter de ce moment qui nous réunit tous pour adresser un mot, une pensée à nos 11 agents partis à la retraite dans le courant de cette année. Je voudrais remercier collectivement et individuellement : Paul Vaianui, Makira Taruoura, Dalina Maiotui, Yasmina Degage, Ferdinand Manea, Jean-Baptiste Ah-Scha, Cécile Robinson, Dorelle Flohr, Clémence Topa, Hiro Arrieu et Erena Vanffaut pour toutes ces années de services rendus.

Aussi, au nom de l'ensemble des élus du groupe RMA, je vous dis *grand merci* car plus important encore que vos connaissances, fut la manière dont vous les mettiez en pratique, c'est-à-dire avec discernement et patience. Sachez combien nous avons été heureux de travailler à vos côtés. 2017 sera pour vous un nouveau départ. Adieu les contraintes, les horaires à respecter, les astreintes, les chefs de service, les élus, les rôleurs et j'en passe ! Et oui, après l'âge de la pierre, l'âge de bronze, vous êtes enfin à l'âge de la retraite. Cependant, vous ne pouviez pas quitter une vie active sans reconnaissance. C'est pourquoi, au nom de l'ensemble de mon groupe, je suis heureuse de vous honorer aujourd'hui.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La présidente : Merci, Madame Puhetini.

Je me vois obligée d'associer le président de notre institution, présent, l'ensemble du bureau de l'assemblée de Polynésie, l'ensemble des élus de tous bords confondus, présents, même absents, même ceux qui sont en vadrouille un peu par là dans la nature... J'associe l'ensemble des élus, l'ensemble du personnel qui est encore actif au sein de notre humble et honorable institution... Je pense même l'ensemble du gouvernement parce que beaucoup sont passés aussi par ici et ont été quand même servis par ces honorables fonctionnaires qui partent pour une retraite bien méritée. J'associe l'ensemble des personnes que je viens d'énumérer pour dire un grand merci à ce personnel et leur adresser nos encouragements pour la retraite.

Je vous remercie. (*Applaudissement.*)

oOo

LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DU LIVRE 1^{er} DU CODE DES ASSURANCES

Rapport n° 32-2017, en date du 31 mars 2017, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par Madame Virginie Bruant et Monsieur René Temeharo.

— Cf. annexe —

La présidente : Nous allons passer au dernier dossier, dont l'examen va durer au maximum 15 minutes, je pense. Je pense ! Parce que je vous vois tous remballer... pour vite finir la journée.

Nous passons au rapport n° 32-2017 sur le projet de loi du pays portant modification du livre 1^{er} du code des assurances. C'est encore Madame Bruant qui va lire le rapport. Vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure : Merci, Madame la présidente.

— Présentation du rapport —

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure : Juste peut être avant de terminer... On ne l'a pas rajouté dedans. En commission nous avons passé également un amendement. Puisque l'on parle toujours d'envoi de la part de l'assuré vers son assureur en lettre recommandée, nous avons également rajouté, via un amendement, la possibilité de déposer ses courriers en mains propres contre décharge. Voilà. On estimait qu'effectivement, autant en France c'est nécessaire quand les sièges sont à la capitale ou des choses comme ça, mais qu'ici, tout étant quand même relativement regroupé sur Tahiti, obliger à chaque fois les gens de payer l'acte recommandé, c'est peut être un coût supplémentaire. Donc, on donnait la possibilité aux gens d'aller déposer contre décharge des courriers.

Donc, voilà, juste pour la petite précision.

Tel est donc l'objet du projet de loi du pays ci-joint, que je vous propose avec mon collègue René Temeharo, et au nom de la commission de l'économie et des finances, d'adopter.

La présidente : Merci, Madame Bruant. Pour la discussion générale, il a été convenu 60 minutes réparties comme suit : pour le groupe RMA, 33 minutes, pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, 17 ; pour le groupe UPLD, 10.

Avant de donner la parole au premier intervenant du groupe UPLD, Madame le rapporteur, je voulais juste une précision. Il y a un amendement qui est prévu sur le texte ?... D'accord. Merci.

J'appelle l'intervenant du groupe UPLD à prendre la parole.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : *Merci, Madame la présidente.*

Comme auparavant, je lis pour le compte... Non, il faut rendre à César ce qui est à César ! Donc je lis son intervention. *Merci.*

Lors du vote de la loi du pays n° 2016-28 du 11 août 2016 dernier, nous avons pensé alors que le gouvernement allait peut être céder face au lobby très puissant des assurances.

Cependant, aujourd'hui, plusieurs mesures sont prises dans l'intérêt des assurés. Ce sont des petites avancées mais des avancées quand même.

Premièrement, les assurés auront enfin droit à une notice d'information avant la conclusion du contrat. Cette possibilité n'était peu ou pas mise en œuvre. Ce sera dorénavant une obligation pour les assurances. Cependant, l'UPLD rajoute que cette notice doit être traduite en *langues polynésiennes* pour que notre loi soit réellement efficace.

Deuxièmement, le droit de renonciation permettra aux assurés de ne plus payer plusieurs primes d'assurance couvrant en réalité le même risque. Ce droit repose cependant sur la diligence des assurés qui doivent, eux-mêmes, vérifier leurs autres assurances, et reste très court : uniquement 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ici aussi, une notice d'information sera disponible. Ce droit serait-il un « droit pieux » ? Je vous lis tel que c'est écrit. Des fois je ne me comprends même pas... Je plaisante. Seul l'avenir nous le dira. Mais c'est au moins une brèche qui est ouverte au profit du consommateur et qui le poussera peut-être à être plus prudent. Ici aussi, la traduction en *langues polynésiennes* de la notice est primordiale.

Ensuite, l'article LP 3 diminue le temps d'activation du droit de résiliation d'une assurance, qui passe d'« au moins deux mois avant la date d'échéance » à un mois.

La quatrième mesure, celle-là, est une véritable avancée, la plus importante de cette loi du pays. Souvent les assurés sont bloqués avec une assurance dont ils n'ont plus envie car ils ont laissé passer le délai légal de dénonciation du contrat concernant les contrats à tacite reconduction. Dorénavant, donc les assurances devront, trois mois avant la date d'échéance du contrat, rappeler dans l'avis d'échéance annuelle de prime ou de cotisation, la date limite d'exercice par l'assuré de sa faculté de renonciation. À défaut, l'assuré pourra résilier son contrat d'assurance renouvelé à tout moment.

Bien que cette loi du pays soit timide, mais va quand même néanmoins dans le bon sens, l'UPLD va soutenir, car il en va de la défense des consommateurs.

Pour aller plus loin, nous devons plutôt chercher un moyen légal de conserver la majorité de l'argent que génèrent ces assurances dont les dividendes et marges sont renvoyées en métropole, donc en France. Cet argent représente des millions et des millions de francs pacifiques dont on ne voit pas la couleur. Notre colonie est lucrative pour ces assurances dont aucune n'a son siège social en Polynésie. On entend parfois râler certains métropolitains qui disent « payer des taxes pour la danseuse Polynésie française » mais on ne parle jamais de tout cet argent payé par les *Polynésiens* aux assurances françaises et qui repartent *illico presto* à Paris.

Je vous remercie de votre attention.

TH

La présidente : *Merci, Madame la représentante. Comme je suis en forme, je m'abstiendrai de tout commentaire sur ce que je viens d'entendre.*

L'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Levy-Agami, vous avez la parole.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Madame la présidente, je crois qu'après mon intervention, vous n'allez pas pouvoir vous abstenir longtemps. *Bonjour !* Monsieur le vice-président, très cher Teva, *bonjour* ; bonjour à tes collaborateurs présents. (*Réactions dans la salle.*) Ne soyez pas jaloux, ça va venir !

Je n'irai pas par quatre chemins. Le texte qui est aujourd'hui soumis à notre vote est malheureusement très insatisfaisant. Présenté par le gouvernement comme une révolution du droit des assurances, il se contente en réalité de quelques modifications sporadiques inspirées, comme l'a indiqué ma collègue, du droit métropolitain, qui vont certes dans l'intérêt d'une meilleure protection des consommateurs polynésiens mais sans pour autant répondre aux attentes légitimes de notre population.

Certes, si la compagnie d'assurance ne respecte pas son obligation d'information, l'assuré pourra désormais résilier son contrat pour toute reconduction. Certes, l'assuré est mieux protégé contre les assurances multiples, pour autant on ne peut que dénoncer l'absence totale de dispositions relatives aux indemnisations des sinistrés des calamités naturelles. Je rappelle d'ailleurs qu'en commission le conseiller technique présent avait indiqué qu'une loi du pays pourrait éventuellement voir le jour dans les semaines voire les mois à venir. J'ai quand même indiqué qu'il aurait été pertinent que ces dispositions figurent dans cette loi du pays compte tenu du fait que nous sommes en pleine période climatique avec des risques de calamités naturelles plus importants, ce qui n'a pas été contesté par les représentants du gouvernement présent.

À grands renforts de coups médiatiques, le gouvernement nous avait pourtant assuré qu'à la suite des intempéries, plus rien ne serait jamais comme avant, qu'une caisse assurantielle serait créée, voire que les droits des assurances seraient réformés pour mieux protéger les sinistrés polynésiens. Mais ici, rien de tout cela ! Encore une fois, les effets de manche médiatique n'ont été suivis d'aucun effet. Ceci dit, vous allez dire que je suis de mauvaise foi si je n'en parle pas. Je tiens quand même à rappeler — et on l'a vu dans un précédent dossier — que le gouvernement étend le dispositif de prime à la casse aux voitures sinistrées par les dernières intempéries. Nous estimons en effet — ma collègue s'est exprimée dans ce sens — que la mesure apparaît insatisfaisante et insuffisante. Elle ne permettra que d'endetter davantage les ménages qui sont déjà contraints de continuer à payer les mensualités d'un véhicule qui est bon pour la casse en y rajoutant un nouvel emprunt pour un nouveau véhicule, aidé seulement à hauteur d'environ 400 000 F CFP.

Vous comprendrez dès lors l'abstention de notre groupe, Monsieur le vice-président. Quand bien même vous êtes charmant et que vous avez l'air volontaire, c'est parfaitement insatisfaisant ce que vous nous proposez aujourd'hui quant à ce texte qui n'est nullement conforme aux promesses qui ont bien pu être faites. Le peuple polynésien mérite mieux que de belles paroles. Il mérite que le gouvernement et la majorité répondent enfin à ses besoins et lui viennent en aide quand cela est nécessaire. Combien d'inondations, de glissements de terrain, de maisons emportées par les rivières, de voitures abimées faudra-t-il pour qu'enfin, un dispositif assurantiel adaptée soit mis en place ? Vous nous direz : Attendons la prochaine loi du pays qui arrivera quand elle arrivera ! C'est insatisfaisant !

Je terminerai enfin mon propos en attirant votre attention sur une disposition qui n'a pas fait l'objet de grands débats en ce qu'elle vise à première vue à une meilleure information des Polynésiens quant aux produits de complémentaire santé. Cette nouvelle disposition vise à mettre en place une publicité encadrée de ces produits assurantiels, le tout devant être précisé par arrêté en conseil des ministres. Pour autant, on est en droit de s'interroger si cette disposition n'est pas la première pierre de la fameuse réforme de la protection sociale généralisée souhaitée mais repoussée en 2018 après les

élections territoriales par le gouvernement. N'y a-t-il pas dans l'esprit du gouvernement la volonté de privatiser pour partie notre régime de protection sociale ?

Pour rappel, Monsieur Fillon, candidat à la présidence de la République française, soutenu par le gouvernement Fritch, défend une réforme visant à privatiser pour partie la sécurité sociale en métropole au détriment des Français qui vont devoir payer davantage. Doit-on comprendre que le gouvernement Fritch serait également favorable à la remise en cause de la protection sociale généralisée en Polynésie française à l'égal de ce qui est préconisé par son candidat Fillon, à savoir faire payer aux Polynésiens la facture salée du déficit maladie ?

On se souvient... Et ça date d'il n'y a pas longtemps, c'était la semaine dernière. On se souvient des déclarations du Président Fritch à l'occasion de l'ouverture de la session administrative : « *Il faudra combler les 18,858 milliards de déficit pour la branche maladie* », et de parler à la suite de « *fiscalité responsable* ». Est-ce dans ce but que vous avez introduit ce nouveau dispositif relatif aux complémentaires santé ? Votre objectif, à terme, est-il de faire payer davantage les Polynésiens qui vont être contraints de passer par un régime assurantiel afin de couvrir leurs dépenses maladies ?

Je vous remercie de votre attention et je remercie Monsieur le vice-président présent de bien vouloir nous éclairer sur les véritables intentions du gouvernement en la matière.

Merci.

La présidente : Merci, Madame la présidente. Je ne vois pas où est le rapport entre Fillon et le gouvernement Fritch. Ce que je sais, Madame la représentante... C'est vrai, vous avez raison de dire que vous allez réussir *effectivement* à me faire sortir de ma réserve cet après-midi. Mais je vais rester très polie cet après midi ; je vais plutôt laisser l'opportunité au vice-président Teva, pour Madame Levy-Agami, de bien vouloir répondre aux interrogations.

M. Teva Rohfritsch : Il manque l'intervention du groupe RMA, je crois, Madame la présidente.

La présidente : Ah c'est bien. Non, je constate que le groupe RMA est toujours aux aguets. Je tentais le coup pour savoir s'ils allaient zapper l'intervention.

Monsieur Temeharo, vous avez la parole. Excusez-moi !

M. René Temeharo : Merci, Madame la présidente sénatrice. Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues de cet après-midi, *bonjour*.

J'avais préparé un rapport d'intervention mais on me dit que je n'ai pas beaucoup de temps pour parler de cette histoire d'assurance.

Tout de même, d'aucuns pourraient objecter que compte tenu des intempéries qui ont durement traumatisé la population ces derniers mois le gouvernement aurait pu, je dirais, au travers du projet de loi qui nous est soumis rendre applicable en Polynésie française le chapitre 5 du titre II du livre 1^{er} relatif aux catastrophes naturelles du code des assurances métropolitaines d'un coup de baguette magique.

Nous sommes tous conscients du traumatisme vécu par les familles qui ont tout perdu lors des intempéries. Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est donnée ici de féliciter le Président Édouard Fritch et son gouvernement pour leur réactivité et leur dévouement.

Certes, il est nécessaire de rendre applicable dans notre code des assurances la prise en charge des catastrophes naturelles. La question que je me pose aujourd'hui et en réponse surtout à ce que je viens d'entendre et à ceux qui ont l'habitude d'user du traumatisme des familles touchées par

les intempéries comme fond de commerce : et à l'époque, il n'y avait pas d'intempéries ? pourquoi ils ne l'ont pas fait ?

Le projet de loi qui nous est soumis répond également à une nécessité. Il libère la population de certaines contraintes liées à la contractualisation et rend cette dernière plus transparente. Les dispositions proposées dans le présent texte obligent les assureurs à plus de clarté dans les offres d'assurance qu'ils proposent, endiguent les risques de multi-assurances, (*Incompréhensible*)...le droit de dénonciation et facilitent la résiliation d'un contrat.

Le projet de loi renforce le droit des assurés, d'abord, et permet de faire jouer plus facilement la concurrence. Chacun pourra dorénavant changer plus facilement d'assurance en optant pour des contrats moins chers et tout aussi efficace. Le renforcement du droit à l'information, objet de l'article LP 1, permettra d'éviter les mauvaises surprises et les déconvenues que certaines familles ont pu notamment connaître ces derniers temps, en étant malheureusement pas suffisant dans le sens où mal informé, dirais-je, sur ce que couvrait réellement l'assurance relative aux dégâts des eaux.

L'assurance n'est pas une logique. Elle est l'application brute d'un contrat entre l'assureur et l'assuré. Notre devoir est de rendre cette contractualisation plus humaine et surtout plus lisible et compréhensible par tous. Pour ceux qui rétorqueraient encore que la priorité est l'application de la prise en charge des catastrophes naturelles, je leur répondrai seulement qu'avec des modifications que nous apportons avec ce projet de loi du pays nous lui préparons le terrain. Nous apportons surtout à la population des moyens pour améliorer et garantir de bonnes relations avec son assureur.

Au final, nous nous attachons à faciliter le quotidien de nos concitoyens tout en luttant contre la cherté de la vie, et ce, en permettant à tout un chacun de faire jouer la concurrence. C'est à ce titre, et forts de cette volonté que le gouvernement et la majorité que nous avons tous à y gagner afin d'améliorer la vie de nos concitoyens, que j'appelle à un large consensus lors du vote de ce projet de loi.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Temeharo. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Madame la présidente en fonction et je salue le président en titre qui est dans l'hémicycle et puis l'ensemble des orateurs et oratrices qui se sont exprimés, certaines au nom de César. Je l'appellerai César Geros, mon ami Tony. Et merci en tout cas, effectivement, malgré la timidité semble-t-il de cette loi, donc du soutien de l'UPLD... Elle est timide mais elle avance. Si je résume l'intervention de Madame Flores, finalement, ça va dans le bon sens.

Mais comme tout à l'heure, notre amie du TAHOERA'A fait le même constat mais n'a pas la même conclusion parce que, d'abord, on a parlé de révolution du droit des assurances. Personne au gouvernement n'a parlé de révolution du droit des assurances. C'est peut-être Monsieur Macron qui parle de révolution, mais ce n'est pas pour le droit des assurances et ce n'est pas notre candidat puisque Madame Levy-Agami nous a rappelé quel était notre candidat aux élections présidentielles ; mais parle aussi des attentes légitimes de la population représentée par Madame Levy-Agami, en reconnaissant donc que cette loi va faire avancer le sujet de la protection du consommateur en termes de résiliation de contrat. Les consommateurs — je prends ces termes — seront « *mieux protégés* », en termes d'information également.

Et j'étais heureux jusque-là. Presque comblé ! Presque comblé parce que je me suis dit : Madame Levy-Agami a compris l'objet de la loi qui est une loi de protection du consommateur. Ce n'est pas la loi qui vient réorganiser le code des assurances. C'est la loi qui vient compléter un bloc qui a été voté l'année dernière sur le droit de la consommation et nous avons indiqué à l'assemblée que nous reviendrons sur le volet concernant les assurances puisqu'il nous manquait certains éléments notamment sur l'application des dispositions qui avaient été prises en métropole afin de tirer les leçons

de ce qui s'est fait ailleurs et de ne pas faire du copier-coller bêtement. Et Madame Levy-Agami a peut-être la mémoire un peu courte. En même temps, la mémoire ne se voit pas ; donc je ne me permettrai pas, Madame la présidente, de porter un jugement de longueur. Sur quoi ? Sur des choses qui ne se voient pas.

Néanmoins, elle s'émeut sur un point particulier sur lequel je souhaiterais réagir, parce qu'il me semblait qu'en commission ça avait été clair, d'absence totale d'indemnisation des calamités naturelles. Mais l'indemnisation des calamités naturelles existe en Polynésie française, Madame Levy-Agami mais l'information n'est pas donnée de manière homogène aux consommateurs. Et cette loi va permettre justement de rendre homogène, c'est-à-dire d'encourager l'information aux consommateurs parce que certains consommateurs n'ont pas souscrit à, on va dire, la police d'assurance concernant les calamités naturelles par manque d'information. Cette loi a pour objet de combler ce manque. D'autres n'y ont pas souscrit parce que c'est 15 à 20 % plus cher de souscrire à la calamité naturelle. Et donc on fait un arbitrage qu'on fait tous lorsqu'on assure notre voiture au tiers ou lorsqu'on la prend tout risque on fait un arbitrage entre la probabilité de la survenance d'un accident ou pas. Et quand vous faites cet arbitrage en fonction du degré de couverture auquel vous souscrivez vous avez une prime qui est plus ou moins forte. Mais ça existe en Polynésie française ! Vous devriez vous renseigner avant de venir affirmer des choses comme ça ici.

Mais peut-être évoquez-vous l'obligation pour toutes les entreprises de souscrire aux calamités naturelles. Mais si c'est le cas, il faut le confirmer, Madame Levy-Agami. Ça veut dire aussi que vous obligez d'augmenter de plus de 20 % les primes de toutes les entreprises en Polynésie française. Si c'est le choix du TAHOERA'A c'est un choix politique qui peut s'assumer et c'est votre droit, mais ne mélangeons pas tout. Il est possible aujourd'hui de souscrire à une assurance. Mais si j'ai bien compris, vous, vous voulez la rendre obligatoire pour tout le monde ; donc vous voulez augmenter les primes d'assurance de 20 % pour tout le monde. C'est un choix. Ce n'est pas le choix du gouvernement. Nous, nous préférons par contre améliorer l'information du souscripteur pour qu'il sache, lorsqu'il a souscrit, s'il est couvert ou pas sur les calamités naturelles et s'il est prêt à payer pour ça. Et c'est là où il y avait un manque que nous essayons effectivement de combler.

Alors je ne sais pas qui parle de... Enfin, je ne vais peut-être pas répondre aux renforts médiatiques... Enfin, vous êtes partie d'ailleurs dans une envolée verbale à laquelle nous sommes souvent habitués. Souvent quand vous commencez par « mon très cher Teva » ça fini mal, en fait. Je n'ose pas croire que lorsqu'une femme flatte c'est pour finir par frapper, hein ! Mais je n'ai pas très bien compris parce que vous êtes repartie sur le texte précédent en disant qu'en donnant une prime pour aider les sinistrés à acheter une voiture neuve, finalement on les enfonçait encore plus dans une situation de cynisme parce qu'on va les endetter encore plus. Mais vous proposez quoi ? Il faut payer toute la voiture alors ?! Et payer aussi les échéances de prêts en cours ?! Et payer aussi l'assurance ?!... Mais c'est Monsieur Mélançon, ça ! Ce n'est pas Madame Le Pen. Mais c'est du communisme ça ! Ce n'est pas le choix du gouvernement. Nous ne sommes pas là. Mais comme vous m'interpellez là-dessus je suis un peu « *perplexe* » à mon tour, pour reprendre les termes de vos interventions. Et puis, je me demande, Madame Levy-Agami, si lorsque vous avez été élue en 2008 avec To Tatou Ai'a avec une grande majorité si vous n'aviez pas eu l'occasion de prendre des dispositions pour changer tout ça. Quand vous avez été élue en 2013 avec une grande majorité et le TAHOERA'A pourquoi vous n'avez pas pris des dispositions pour changer tout ça ? Vous attendez d'être dans l'opposition pour dire : c'est bien ! ce n'est pas bien ! c'est bien ! ce n'est pas bien !... Enfin ! On est des gens sérieux ou pas ?!

On vient améliorer ces dispositions et, effectivement, nous pensons pas plus ni moins qu'avec ce texte on va améliorer l'information du consommateur. C'est ça ! Et c'est l'engagement qui a été pris par le gouvernement devant notre assemblée lorsqu'on avait présenté la précédente loi de pays, ni plus ni moins. Personne ne fanfaronne d'autre chose. Personne n'a parlé de la protection sociale généralisée 2 au travers de ce texte. Vous êtes allée un peu loin, là ! Personne n'a parlé de Monsieur François Fillon, votre candidat aux primaires, les Républicains, Madame Levy-Agami. Vous ne saviez pas à ce moment-là qu'est-ce qu'il proposait et vous avez demandé aux Polynésiens de voter pour lui. Oh la la !... Mais vous avez oublié aussi finalement que nous sommes autonomes et que nous

votons nos lois effectivement. Donc, lorsqu'on parle de sécurité sociale, si Monsieur Fillon parle de la France métropolitaine, il ne parle pas de chez nous puisque nous votons nos lois.

C'est vrai que Madame Le Pen, elle, veut nous exclure complètement de la République puisque si la France est aux Français la Polynésie est aux Polynésiens. Chez eux, ça veut dire les Polynésiens dehors peut-être ! Ah non, associés !... Associés !... Enfin, je ne voulais pas aller sur ce débat, présidente, mais comme je suis interpellé je réponds, hein ! Mais je suis embêté parce que, finalement, vous avez fait voter Monsieur Fillon aux primaires sans connaître son programme.

Enfin, voilà ! Je voudrais remercier... Je ne vais pas parler de la complémentaire santé parce que là aussi, malheureusement, je crois que vous n'avez pas lu. Je ne peux pas dire que vous n'avez pas compris, ça serait ne pas vous respecter. Je pense que vous n'avez pas lu parce qu'on ne vient pas créer la complémentaire santé, Madame Levy-Agami ; on vient améliorer l'information du consommateur sur la complémentaire santé. Donc, je pense que vous n'avez pas lu. Voilà.

Merci au groupe RMA, merci à Monsieur Temeharo d'avoir ramené un peu de lumière sur ce texte qui ne prétend pas plus que ce sur quoi nous sommes réunis aujourd'hui, ce sur quoi il a été débattu en commission. Merci à l'UPLD qui, certes, dit : bon c'est timide... On peut toujours faire plus, c'est vrai ; mais ce qu'on va voter là, ça sera déjà un acquis et ça va améliorer l'information du consommateur. Moi, j'en suis persuadé sinon je ne vous le proposerai pas. Ça permettra effectivement de permettre de meilleures conditions de résiliation, de lutter contre la multi-assurance lorsque les contrats se chevauchent, d'améliorer l'information en cas de sinistres. Ensuite, les Polynésiens, pour nous en tout cas, choisiront s'ils payent plus cher pour telle et telle couverture ou s'ils payent moins cher en prenant le risque de ne pas être couverts. C'est tout ce que prétend ce texte. Nous ne sommes pas sur la PSG, nous ne sommes pas sur Monsieur Fillon, nous ne sommes pas sur la complémentaire santé, nous ne sommes pas sur tout ce qui a pu être évoqué par ailleurs. Madame la présidente, je propose qu'on reste sur le texte et c'est ce que nous soumettons à votre assemblée. Merci en tout cas au soutien de l'UPLD et du groupe RMA. (*Applaudissements dans la salle.*)

La présidente : Merci, Monsieur le vice-président.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les orateurs lors de la discussion générale ainsi que les réponses qui viennent d'être apportées par Monsieur le vice-président. Voilà pourquoi je vous annonce, à la demande du vice-président, que nous allons aussi appliquer la procédure simplifiée pour cette loi du pays. Tout autant, je laisserai le temps à chacun de bien vouloir prendre la parole et de poser toutes les questions nécessaires au vice-président pour avoir plus de détails et plus de réponses. Mais de grâce... ! De grâce ! Madame Levy-Agami, et je m'adresse à tout le monde, je tiens quand même à vous dire que ce n'est pas le moment de parler ni de Macron, ni de Le Pen, ni de Fillon parce que c'est samedi matin qu'on parlera d'eux. Alors, revenons sur notre texte ! Et puis, profitez-en pour interroger le vice-président. Sur le texte ! Sinon je vais vous retirer la parole et on passera au vote rapidement. Merci.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Madame la présidente. Vous savez à qui vous avez affaire ! Donc, bien évidemment, je reviens sur le texte.

On me dit : vous n'avez rien compris, Madame Levy-Agami, il s'agit bien d'une information aux consommateurs, ça ne concerne pas du tout le code des assurances et encore moins sa forme.

Je lis — enfin, moi, je suis allée à l'école comme vous, hein ! —, c'est marqué : « *loi du pays portant modification des livres I^{er} et II du code des assurances* ». On m'aurait menti ? Ou alors je n'ai rien compris ? Ou je ne sais pas lire ?... D'abord, en effet, j'ai expliqué que, dans ce cadre-là, il y avait une partie qui portait sur l'information aux consommateurs mais, apparemment, vous n'écoutez pas quand je parle et vous me prêtez des intentions que je n'ai pas et des propos que vous interprétez dans le sens qui vous va bien.

Ensuite, vous disiez : il ne s'agit pas d'une loi qui va obliger à souscrire une assurance par rapport aux calamités naturelles. Je ne vous ai jamais dit qu'il fallait pondre une loi pour obliger les gens à s'assurer contre les calamités naturelles. Je vous ai expliqué qu'en commission, votre conseillère technique nous a expliqué qu'en effet, on aurait pu dans ce cadre-là intégrer des dispositions qui permettaient de donner la possibilité aux Polynésiens de pouvoir s'assurer par rapport à ces calamités naturelles. Chose qui n'est pas faite et que votre gouvernement a promis de faire. Ce n'est pas moi qui l'ai dit c'est le Président de la Polynésie française. Si en plus, à chaque fois que je vous parle il faut que je reprenne les PV de séance pour re-citer le Président Fritch, je pense qu'on aura un problème. Ça voudrait dire que vous ne l'écoutez même pas quand il parle.

Ensuite, concernant le fait que je sois élue depuis 2008, oui, je suis élue, Monsieur le vice-président. Voilà ! Mais je ne suis pas ministre. C'est vous qui êtes au gouvernement et c'est à vous de mettre en place les dispositions qui n'existent pas. Si j'avais été ministre, je pense qu'en effet j'aurais participé à travailler sur ce type de sujet. Mais on ne va pas revenir dessus parce qu'on m'a demandé de rester sur le texte. Donc, on ne va pas commencer aux insultes habituelles ; ça ne servira à rien.

Ensuite, juste pour vous dire que sur la question fondamentale de mon intervention, vous n'avez pas répondu. Quand je vous dis : est-ce que... ? Je ne vous ai jamais dit qu'on crée la complémentaire santé, je vous ai expliqué que ça facilite les dispositions pour avoir la complémentaire santé. Ça veut dire que, demain, les assureurs vont faire plus de publicité sur les complémentaires santé. On a quand même eu Luc Tapeta qui est venu nous voir pour nous expliquer que vous étiez en train de travailler sur une taxe pour la solidarité pour faire payer aux Polynésiens les 3,5 milliards que vous n'êtes pas capable d'aller chercher à Paris. Maintenant, je vous pose la question : Est-ce que ça c'est des prémices de la réforme de la PSG ? Dites-moi oui ou non ! Si vous me dites : Non, Sandra, vous faites erreur !... Pas du tout, ce n'est pas du tout le cas !... Je veux bien vous entendre. Mais quand j'entends le Président Fritch nous indiquer lors de son intervention qu'il y a 18,858 milliards de déficit pour la branche maladie et qu'il en parle dans le cadre d'une fiscalité responsable, je me dis : Il est en train de parler de quoi ? Il est en train de nous dire qu'il est en train de pondre un nouvel impôt, proposer un nouvel impôt aux Polynésiens ? Mais, bien sûr, on ne va pas le faire avant les élections parce que ça c'est pas bon pour les élections ni législatives, ni territoriales. Donc, ça va sûrement arriver après les prochaines territoriales, si vous deviez reprendre des responsabilités au plus haut niveau. Mais en tous les cas, soyons clairs ! Soyez clair, Monsieur le vice-président ! Là, tout ce que j'entends ce sont des attaques personnelles qui sont indignes de vous. Donc, vous ne répondez pas à la question. Tout ce que vous savez faire c'est de me salir et je trouve ça dommage. Je trouve ça dommage ! Vous essayez de me ridiculiser alors qu'en fait, on n'est pas sur le dossier. Madame la présidente a demandé qu'on revienne sur le dossier. Quand je vous parle de quelque chose, vous dites : Ah vous avez dit ça !... Je n'ai jamais déclaré ça.

Il faut que je vous envoie peut-être des questions écrites comme ça vous allez me répondre... Je vais vous envoyer une question écrite, tiens ! Ça sera bien comme ça j'aurai peut-être une réponse écrite et ça évitera les interprétations. On est là pour discuter, Monsieur le vice-président. On est là pour discuter. On est là pour échanger. Maintenant, si vous me dites : Non, il n'en est pas du tout question, je vous promets que nous n'avons pas l'intention de mettre en place un impôt social supplémentaire, je veux bien vous croire. Mais vous ne le dites pas. Vous ne dites rien. Ah Sandra, elle ne sait pas lire ! Ah, Sandra, elle interprète mal ! Ah, Sandra... Ah, ben dis donc le débat a vachement avancé aujourd'hui, hein ! Les Polynésiens, à mon avis, ne seront pas enrichis de ce type d'échange. (La présidente : « Vous avez fini, Madame Levy-Agami ? ») En tous les cas ce sont des interventions, Monsieur le vice-président, indignes d'un vice-président !... Indignes d'un vice-président !

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Alors, Madame Levy-Agami, Monsieur le vice-président, je le sais ! Je le sais !... (*Réaction de M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami.*) C'est moi qui ai la parole ! Madame Levy-Agami, je vous ai respecté pendant que vous interveniez. Alors, de grâce... ! Madame Levy-Agami, Monsieur le vice-président, Je répète. Je sais que vous vous adorez. Ce n'est pas la peine de nous faire

tout ce cinéma-là parce qu'après, dès la sortie, vous allez discuter tranquillement ensemble. Je vais demander au vice-président de répondre si oui ou non, sur les interventions, mais concernant le texte tout simplement et puis nous passerons au vote de la loi du pays. Merci.

M. Teva Rohfritsch : Madame la présidente, si je dois répondre aux interventions qui concernent le texte il n'y en a pas. Donc, je n'ai pas de réponses à apporter et je vais suivre votre demande de rester effectivement sur le texte sinon nous pourrions débattre encore longtemps. Mais je sais pourquoi certains n'ont jamais été nommé ministres, je viens de le comprendre.

Merci, Madame la présidente.

MB

La présidente : Chers collègues, un peu de sérénité dans notre honorable assemblée !

J'ai besoin d'avoir votre accord sur la proposition du vice-président d'appliquer la procédure simplifiée pour l'examen de la loi du pays. Qui est pour ?... À l'unanimité.

Nous allons voter la loi du pays par scrutin public. Je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	absent, a donné procuration à M ^{me} Béatrice Lucas, pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	abstention
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, a donné procuration à M. Puta'i Taae, pour
M ^{me}	Cross	Valentina	absente
M.	Drollet	Jacqui	absent, a donné procuration à M ^{me} Minarii Galenon, pour
M.	Faatau	Félix	absent, a donné procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M.	Flohr	Henri	absent, a donné procuration à M ^{me} Joëlle Frébault, pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	pour
M.	Geros	Antony	Absent, a donné procuration à M ^{me} Chantal Flores-Tahiata, pour
M.	Graffe	Jacquie	absent, a donné procuration à M ^{me} Emma Maraëa, pour
M.	Haumani	Evans	absent, a donné procuration à M ^{me} Gilda Vaiho, abstention
M.	Ienfa	Jules	pour
M ^{me}	Iriti	Teura	absente, a donné procuration à M ^{me} Loïs Salmon-Amaru, abstention
M.	Jordan	Rudolph	absent, a donné procuration à M ^{me} Lana Tetuanui, pour
M.	Leboucher	Michel	absent, a donné procuration à M. Jean Temauri, abstention
M.	Laurey	Nuihau	absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	absent, a donné procuration à M ^{me} Éliane Tevahitua, pour
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	abstention
M ^{me}	Maraëa	Emma	pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	absente, a donné procuration à M ^{me} Monique Richeton, abstention
M ^{me}	Merceron	Armelle	pour

M.	Moutame	Thomas	absent, a donné procuration à M ^{me} Patricia Amaru, abstention
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	absente, a donné procuration à M. Marcel Tuihani, abstention
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Raioha	Jacques	absent, a donné procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M ^{me}	Richeton	Monique	abstention
M.	Riveta	Frédéric	Absent, a donné procuration à M ^{me} Virginie Bruant, pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	abstention
M.	Schyle	Philip	absent, a donné procuration à M ^{me} Jeanine Tata, pour
M.	Taae	Putai'i	pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente, a donné procuration à M ^{me} Dylma Aro, pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	absent
M.	Temauri	Jean	abstention
M.	Temeharo	René	pour
M.	Teriitahi	Moehau	absent, a donné procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	pour
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	pour
M.	Tong Sang	Gaston	absent, a donné procuration à M. Jules Ienfa, pour
M.	Toromona	John	absent, a donné procuration à M. René Temeharo, pour
M.	Tuheiaava	Richard	absent, a donné procuration à M ^{me} Justine Teura, pour
M.	Tuihani	Marcel	abstention
M.	Tumahai	Ronald	absent, a donné procuration à M. Antonio Perez, pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, abstention
M ^{me}	Vaiho	Gilda	abstention
M ^{me}	Vanaa	Élise	abstention
M ^{me}	Viriamu	Yolande	absente, a donné procuration à M ^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami, abstention

La présidente : Merci, chers collègues. La loi du pays n° 32-2017 est adoptée par 39 voix pour, 0 contre et 16 abstentions. Donc, la loi du pays est adoptée.

ADOPTÉE, au scrutin public, par 39 voix pour et 16 abstentions.

La présidente : Monsieur le vice-président, chers collaborateurs, *je vous remercie pour les efforts fournis cet après-midi.*

oOo

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DEPUIS LE 7 AVRIL ET ARRÊTÉ LE 12 AVRIL 2017

Rapport n° 3/REL/2017/APF 2 du 12 avril 2017.

La présidente : Chers collègues, nous passons au point VIII de notre ordre du jour, à savoir l'examen de la correspondance. Vous avez toute la liste en annexe dans vos dossiers.

oOo

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente : Et puis voilà, Mesdames et Messieurs — Mesdames *surtout* —, merci pour notre journée studieuse d'aujourd'hui.

La séance est close.

oOo

Il est 16 h 10.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Lois Salmon-Amaru

Marcel Tuihani